

299843

Res 2/818/8

LE CAMP DE TOULOUSE

LETTRE

A

M. DE RESSEGUIER

DÉPUTÉ DU GERS

Rapporteur de la COMMISSION D'ENQUÊTE sur les actes du Gouvernement
de la Défense nationale
(Sous-commission du Sud-Ouest)

PAR

GEORGES PERIN



PARIS

ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR
61, RUE DE RICHELIEU, 61

1873

LE MUSEE DE L'HOMME

LE MUSEE DE L'HOMME
LETTRE

M. DR. G. B. B. B.



PARIS

LE CAMP DE TOULOUSE

« La calomnie, monsieur!..... j'ai vu les
« plus honnêtes gens près d'en être accablés.

» BEAUMARCHAIS. »



Arras, le 15 Mars 1873.

Monsieur,

Il y a quelque temps, vous vous réunissiez trente honorables, — trente bien comptés, c'est le chiffre fatidique, paraît-il — et sans perdre de temps en d'inutiles débats, vous condamnâtes de bons citoyens, qui en des jours difficiles firent leur devoir, et dont plusieurs occupent encore à l'heure actuelle des postes importants, tant dans l'armée qu'à dans nos grandes administrations publiques.

Le jour où l'*Officiel* m'apporta la nouvelle de cette exécution sommaire, j'en fus, vous l'avouerez, un instant abasourdi. Je vis dans la retraite il est vrai, loin de la scène politique, et ne suis plus au fait des manières du jour. Mais s'étonner n'est pas répondre, aussi m'empressai-je de vous adresser une première protestation (1), à vous, monsieur, le

(1) Voir le *Progrès du Nord* du 16 février.

rapporteur de cette commission d'enquête, qui venait de faire justice du camp de Toulouse et de ses organisateurs.

Je m'engageais à ne laisser debout aucune de vos accusations. Je songeais même alors à faire à ce propos « l'histoire complète » du camp de Toulouse. Mais je m'aperçus bientôt que c'était là une œuvre trop considérable, pour être menée promptement à bonne fin. Cette lettre ne sera donc, si vous le permettez, que la discussion de votre rapport et sa réfutation.

I

Du département du Gers, qui a l'honneur d'être représenté par vous, on m'écrit, monsieur, que vous êtes un homme de croyances fermes et arrêtées, que royaliste vous fûtes dans le passé, comme vous l'êtes dans le présent, et le serez dans l'avenir, qu'en un mot vous êtes un homme « convaincu. » Convaincu ! soit, et je n'y contredis pas, mais vous m'apparaissez en ce moment comme un homme avant tout convaincu, que les règles ordinaires du droit commun ne sont point applicables aux républicains. Vous nous avez jugé, c'était votre droit de député; condamné, c'était votre devoir de monarchiste ; mais vous le pouviez faire avec moins de sans-gêne. Rarement, j'ai vu simplifier à ce point les formes de la justice. Cependant je ne suis pas né d'hier, et j'ai quelque peu voyagé. Je crois même avoir fait le tour du monde, abordé aux plages les plus lointaines, traversé les contrées les moins connues, et vécu au milieu des peuples les plus étranges. Eh bien, monsieur, cherchant dans mes souvenirs, je ne trouve qu'un pays où l'on juge les gens comme à Versailles. Ce n'est point en Europe, ce n'est même pas dans le vieux monde, c'est à quelques milliers de lieues d'ici, dans un coin perdu de l'Océanie.

Là, j'ai vu le détenteur du pouvoir souverain, le chef absolu, — l'Assemblée Nationale de ces contrées primitives —

magistrat également ennemi des longues procédures, frapper de son casse-tête des condamnés fort étonnés de se savoir coupables.

A la gravité de la peine près, il me paraît que les organisateurs du camp de Toulouse viennent d'être traités en véritables Kanaks. Sans crier gare vous les jugez, puis, sans autre forme de procès, vous leur assénez votre rapport sur la tête. Fort heureusement cette prose, acérée cependant, ne tue pas son homme comme un coup de casse-tête.

Vous pensiez en avoir à tout jamais fini avec les organisateurs du camp de Toulouse, et réduit à l'éternel silence des hommes déjà « honteux de leur œuvre ». Mais voici que ces hommes, bondissant sous le coup, prétendent se faire gloire d'une œuvre dont vous vous êtes trop hâté de rougir pour eux.

Me, me adsum qui feci.....

Et je le dis fièrement, n'acceptant point ce rôle de coupable que vous voudriez m'imposer.

Qu'est-ce en effet que votre acte d'accusation? que contient votre rapport? « Des mots, des mots, rien que des mots; » et chacun de ces mots est une insulte à la vérité. Attentif toutefois à ne point outrager l'Assemblée dans la personne d'un de ses membres, j'éviterai avec soin d'appeler les choses par leur nom, et je dirai erreur là où il faudrait peut-être dire calomnie.

Je vous disais dans ma première lettre : vous ne savez rien du camp de Toulouse. « Comment l'auriez-vous su au reste, ayant pris si peu de peine pour l'apprendre. » Dédaignant d'interroger les accusés, vous avez négligé également d'interroger les témoins; le nombre en était grand cependant. Comment donc établissez-vous que nous fûmes des fonctionnaires ineptes, prodiges des deniers publics, et que le camp de Toulouse « *mal conçu, mal installé, mal dirigé, fut complètement inutile et coûta fort cher.* »

Sur quoi, en un mot, repose votre rapport? — Je répète ma question. — Sur des documents officiels! me direz-vous. — Voyons ces documents.

En feuilletant ce que vous appelez, avec une complaisance excessive peut-être, les « *Pièces justificatives* », je rencontre, il est vrai, quelques dépêches revêtues du caractère officiel, mais ces dépêches, tantôt erronées, tantôt ne relatant que des faits sans importance et dont vous tirez des conséquences tout à fait inattendues, tantôt enfin à la décharge des accusés, ne sont rien moins que des preuves suffisantes.

Votre rapport ne reposerait donc sur rien, ce serait un rapport « en l'air » comme la constitution de Sieyès, n'était certain document des plus instructifs, œuvre d'un personnage que l'on ne s'attendait guère à voir en cette affaire. Je veux parler du factum de « *M. J. Castres, officier d'administration de la justice militaire en retraite, attaché au début de la guerre à l'état-major de la 12^e division militaire.* » Car c'est ainsi qu'est signée la plus longue, la plus importante de vos *pièces justificatives*, pièce dont votre rapport n'est modestement qu'un court résumé.

Qu'est-ce donc que cet utile, cet indispensable document? Un rapport également; « *l'extrait d'un rapport sur le camp d'instruction dit du sud-ouest, adressé à la commission d'enquête* » par le personnage sus-nommé.

Bâtir un rapport sur un autre rapport, qui, lui, ne repose absolument sur rien, hors la parole de son auteur — car M. Castres affirme purement et simplement sans jamais descendre à fournir la preuve de ses affirmations — c'est un coup de génie, devant lequel je m'incline.

Ceci dit, prenons votre rapport.

II

Voici en quels termes il débute : (1)

« L'établissement du camp de Toulouse se rattache naturellement à l'administration du préfet de la Haute-Garonne, M. Demay, le commandant supérieur de ce camp, était, comme on l'a vu, la créature de M. Duportal ; et M. Lissagaray, le futur membre de la Commune de Paris, dut à ses services dans la presse démagogique, le bon accueil que le dictateur de l'Émancipation fit à ses galons de général.

« Ce fut, en outre, M. Duportal fils, l'ingénieur primitivement destiné à la direction de l'arsenal, qui fut chargé des premiers travaux d'installation, et qui, sans doute, imagina ce système de défense pour la ville de Toulouse, si chaudement recommandé au gouvernement de Tours, par M. Duportal père, et dont la dépense était évaluée, par lui, à un million et demi au moins.

« En retour du poste militaire important qu'il devait à M. Duportal père, M. Lissagaray déclarait M. Duportal fils suffisant comme colonel du génie, moyennant qu'on lui adjoindrait un commandant pour le seconder. . . . »

Ainsi, voilà le gouvernement de Tours bien et dûment convaincu d'avoir ordonné la création d'un camp à Toulouse, pour plaire à M. Duportal, soucieux de caser convenablement son fils, M. Demay, et M. Lissagaray.

Eh bien, et moi ! que vous oubliez. Je veux croire que vous avez lu le décret constitutif du camp de Toulouse ? Vous

(1) Chap. xv du *Rapport*, qui vise surtout l'administration de M. Duportal, dont le camp de Toulouse ne serait, suivant M. de Ressaiguier, qu'un fait ~~nécessaire~~ *nécessaire*.

savez donc que Commissaire de guerre comme M. Lissagaray, muni des mêmes pouvoirs, ma nomination ne pouvait être indifférente à M. Duportal. Il s'exposait, ne m'ayant pas choisi, à ce que je devinsse un trouble-fête dans son camp. Maître à Tours, ainsi que vous le prétendez, qu'en coûtait-il à M. le préfet de la Haute-Garonne de désigner le second commissaire comme il avait désigné le premier?

Mon nom vous gêne un peu, je le vois. Assez embarrassé de me présenter comme un ami de M. Duportal, que je n'avais jamais vu, vous vous abstenez religieusement de me nommer, laissant ce soin à M. Castres.

Quant à M. Lissagaray, il vous a déjà prouvé, — lisez la *République française* du 13 février, — que M. Duportal n'avait eu et ne pouvait avoir aucune part à sa nomination de Commissaire de guerre.

Où donc trouvez-vous la preuve que « l'établissement du camp de Toulouse se rattache naturellement à l'administration du préfet de la Haute-Garonne? » — Dans les *Pièces justificatives* 38 et 39, dites-vous; c'est-à-dire dans le décret du 12 novembre, constitutif du camp, et dans le rapport — le fameux rapport — de M. Castres.

Dans tout le décret du 12 novembre, je ne trouve que cette phrase : « M. Demay, commandant actuellement la garde nationale de la Haute-Garonne.... » cette seule phrase, qui puisse évoquer dans l'esprit l'idée de M. Duportal, en même temps que celle du camp de Toulouse; elle ne saurait faire naître cependant, vous me l'avouerez, la pensée que le préfet de la Haute-Garonne ait été l'inventeur de ce camp. Quant à M. Castres, il est absolument muet à cet égard; chose bien surprenante de la part d'un homme si prompt à affirmer. M. Demay était, il est vrai, l'ami de M. Duportal, — vous dites « créature, » ce qui n'est guère poli, — mais ce n'est nullement à cette amitié qu'il dut d'être nommé commandant supérieur du camp; vous en acquerez la preuve dans la suite de ce récit.

En voilà assez, je crois, à cet égard; car voici bien une autre erreur. Vous voyez dans le camp institué par le décret

du 12 novembre, le camp *stratégique* que M. Duportal, organe du Comité de défense de la ville de Toulouse, demandait à établir, par dépêche en date du 25 octobre. — Voir la *pièce justificative* 41. — Le décret du 12 dit cependant, de la façon la plus explicite, que le camp de Toulouse est un « *camp d'instruction* » (Art. 1^{er}), et il ajoute : « Le commandant supérieur et les commissaires aux armées sont investis de tout pouvoir pour organiser, équiper, nourrir ces forces ; en un mot les tenir prêtes au premier appel du ministre de la guerre, qui nommera ultérieurement le général en chef chargé de les diriger. » (Art. 5). Il me semble que voilà bien un *camp mobile*, destiné à être levé, et qui n'a rien de commun avec le *camp stratégique*, dont parle M. Duportal, dans la dépêche que vous citez. Mais ayant déclaré que le camp de Toulouse fut créé par et pour M. Duportal, il faut naturellement qu'à tout instant, et lorsqu'on s'y attend le moins, vous fassiez apparaître M. le préfet de la Haute-Garonne.

Enfin, lorsque vous avez établi, — ainsi qu'on vient de le voir — que M. Lissagaray dut à M. Duportal son titre de commissaire, — dont il vous plaît de faire un grade de « général » — vous dites, montrant combien tout cela se passait en famille, que, par reconnaissance, M. Lissagaray voulut faire de M. Duportal fils un colonel du génie. C'est la *pièce justificative* 42, — une dépêche de M. Lissagaray à M. de Freycinet, datée du 10 janvier, — qui vous révèle ce fait !

Eh quoi, monsieur, M. Duportal père est l'inventeur de ce camp ; il a nommé les généraux, les commissaires, et après deux mois écoulés il n'a encore rien fait pour son fils ! et il faut que ce soit M. Lissagaray qui s'occupe d'obtenir à ce dernier un modeste grade de colonel ! Voilà un père bien dénaturé. Cependant vous l'accusiez de népotisme, au début de votre rapport

Où donc alors est le préfet omnipotent, l'homme terrible, qui de Toulouse dicte ses volontés au gouvernement de Tours ? Ah ! monsieur, méprisons quelquefois la vérité, dédaignons souvent l'évidence, mais ne nous brouillons jamais avec la logique, car c'est une redoutable ennemie.

III

Continuons la lecture de votre rapport :

« *En pareilles mains, dites-vous, le camp ne pouvait avoir et n'eut, en effet, au point de vue de la défense nationale, qu'un résultat déplorable.* »

« *En pareilles mains...* » c'est-à-dire MM. Demay, Lissagaray et Duportal fils, seuls organisateurs, seuls personnages de quelque importance dans le camp, s'il faut vous en croire.

Voyons, monsieur, qui trompe-t-on ici? Est-ce votre bonne foi qui a été surprise, ou tentez-vous de surprendre celle de l'Assemblée? Mais si vous êtes sincère, vous ne savez donc rien du camp de Toulouse, nul autre que M. Castres ne vous en a donc parlé? Il vous suffisait d'interroger le premier Toulousain venu, pour apprendre qu'à côté du commandant en chef et des commissaires, il y avait au camp des chefs de service formant un Conseil Supérieur du camp, conseil dont, il est vrai, M. Duportal fils, qui excite tant votre bile, ne faisait point partie.

Aussi longtemps que le camp de Toulouse fut régi par le décret du 12 novembre, c'est-à-dire jusqu'au 12 décembre, les pouvoirs de ce conseil ne furent pas nettement déterminés, mais dans les rapports des commissaires, dans leurs dépêches, vous trouverez la preuve que chaque matin ils réunissaient ce conseil et prenaient son avis sur toutes les questions de quelque importance. Lorsque, après le 12 décembre, le camp de Toulouse, assimilé aux dix autres camps régionaux, obéit à la loi du décret du 25 novembre, « l'ensemble de ces chefs de service constitua le *Conseil d'administration*, » ainsi que le prescrivait le § 2 de l'art. 7, conseil présidé soit par le commandant supérieur, soit par le vice-président du camp.

Voyons maintenant quels étaient ces chefs de service :

1^o Le chef instructeur. M. le lieutenant-colonel d'artillerie Jay, — nommé général de brigade au titre auxiliaire, — ancien élève de l'École polytechnique, 32 ans de service, 21 campagnes. Voyez au ministère de la guerre quelles notes il obtenait à chaque inspection générale.

2^o Le chef du génie. M. Moffre, d'abord ; plus tard , M. Dhormoy. Tous deux anciens élèves de l'École polytechnique , ingénieurs des ponts et chaussées de première classe.

3^o L'administrateur-intendant. M. Maurel, ingénieur civil, homme dont le mérite et l'honorabilité sont assez connus dans le Midi, — où il a dirigé de vastes entreprises : bâti des ponts, construit des voies ferrées, — pour qu'il vous eût été facile d'être renseigné à son égard. Au reste, nous verrons plus loin comment il fut jugé en tant qu'administrateur-intendant du camp de Toulouse, par M. l'intendant général Réquier, chargé de contrôler sa gestion.

4^o Le médecin en chef. M. le docteur Calès. Faites une enquête auprès de ceux qui furent malades au camp, ils vous diront avec quelle intelligence et quel dévouement le service médical était dirigé.

Voilà, monsieur, en quelles mains fut le camp de Toulouse, et vous ne pouviez l'ignorer. Comment donc, le sachant, avez-vous osé écrire, « *qu'en de pareilles mains le camp ne pouvait avoir et n'eut, en effet, au point de vue de la défense nationale, qu'un résultat déplorable!* »

Ah ça, mais qui donc êtes-vous ? vous qui le prenez de si haut avec tant d'hommes d'une valeur incontestable, et qui ne pouvait être contestée que par un M. Castres ou par vous. Possédez-vous l'omniscience ? Où avez-vous pris vos grades, vous qui traitez d'incapables des hommes sortis de nos grandes écoles ? Je vois bien que vous êtes comte, riche propriétaire, royaliste et bon chrétien, et ce sont là des titres, je le reconnais, des titres à l'admiration de votre curé et à l'estime de vos fermiers, mais il vous en eut fallu d'autres pour nous contraindre à courber la tête sous vos arrêts !

IV

Je viens d'examiner ce que valaient en elles-mêmes vos assertions touchant la création du camp de Toulouse, je vais maintenant les mettre complètement à néant, en vous disant par qui et dans quelles circonstances il fut créé.

Bien que l'idée première de ce camp revienne tout entière à M. le lieutenant-colonel Jay et à M. Lissagaray, — ce que je m'empresse de reconnaître, — j'ai joué dans sa création un rôle trop important pour qu'il me soit possible de rester dans l'ombre où il vous a plu de me placer. Si, profitant de ce que vous ne me désignez que par ces mots : « des journalistes, » et négligez de prononcer mon nom, — oubli que M. Castres se charge au reste de réparer, — je me dissimulais derrière ceux que vous mettez en scène, je pourrais être accusé de fuir une responsabilité qu'au contraire je revendique hautement. C'est ce qui me détermine à vous parler de moi.

Vers le 10 octobre 1870, dans un voyage que je fis à Tours, étant préfet de la Haute-Vienne, je rencontrai M. Lissagaray, alors commissaire à la défense pour les départements du Tarn et Tarn-et-Garonne. Je le savais énergique, entreprenant et préoccupé de l'idée de prendre à la guerre la plus grande part possible. Je lui dis que je venais à Tours avertir M. Gambetta de ma résolution d'abandonner la préfecture de la Haute-Vienne, pour prendre, moi aussi, à la défense nationale, une part plus directe et jouer, durant la campagne, un rôle moins pacifique.

Quant à cette préfecture, dont vous me voyez fort embarrassé au 10 octobre, je ne l'avais, au lendemain du 4 Septembre, recherchée en aucune façon. Loin de là, monsieur. Mais à peine installé à l'Hôtel de Ville — dans la matinée du 5 — le Gouvernement recevait une dépêche pressante du

Conseil Municipal de Limoges, demandant que je fusse immédiatement désigné pour un poste que, en raison de la popularité dont je jouissais, je pouvais seul occuper, disait-on, dans ce moment difficile. Il était de mon devoir d'accepter. Je partis le jour même, comme on le désirait.

C'est ainsi que je devins préfet; et en consentant à aller administrer un département, plus que tout autre, — par sa position centrale, et la nature de son sol accidenté, — à l'abri de l'invasion, je faisais à mes amis politiques de la Haute-Vienne, à mon parti, le plus grand sacrifice qu'il pût me demander. Je plains ceux qui en pourraient douter.

Je parlais, il est vrai, résolu à me faire relever de mes fonctions le jour où j'aurais accompli cette œuvre d'union et d'apaisement à laquelle j'étais, en effet, peut-être plus propre que tout autre. Ce que j'ai fait dans le département de la Haute-Vienne, quelle y fut ma situation et quels regrets mon départ excita, je n'ai pas à le dire ici, mais vous pouvez l'aller demander, si bon vous semble, à ceux de mes adversaires politiques eux-mêmes qui m'ont connu alors. Vous en rencontrerez à Versailles, et sans sortir de la commission dont vous êtes le rapporteur.

Au reste, le parti républicain dans la Haute-Vienne, par son grand sens politique, sa sagesse, son patriotisme, me rendit la tâche facile. Patriote, calme, admirable de modération surtout, fut cette population ouvrière, calomniée aujourd'hui, pour les besoins de l'état de siège.

Quelques semaines après mon arrivée à la préfecture de la Haute-Vienne, je croyais donc pouvoir l'abandonner, et je portai ma démission à M. Gambetta. C'est alors que M. Lissagaray, connaissant ma détermination, m'apprit que porteur d'un appel de Garibaldi aux populations du Sud-Ouest, il espérait réunir promptement un corps nombreux de volontaires. Il m'offrait de prendre part à cette entreprise. Nous devions, si elle réussissait, nous mettre naturellement à la tête de ces francs-tireurs, et faire campagne avec Garibaldi.

Pouvais-je hésiter un seul instant à accepter? Pour des

patriotes, quel nom plus entraînant, à ce moment-là surtout, que celui du grand italien, Garibaldi, nom digne du respect et de l'admiration de tous les peuples, raillé, insulté aujourd'hui dans le pays qu'il est venu défendre à l'heure où tous l'abandonnaient ! Le parti qui a valu tant de hontes à la France, lui réservait encore celle-là. A Bordeaux, à Versailles, vous avez épuisé le vocabulaire des injures contre ce héros, et il sembla alors que Fléchier eut entendu flétrir vos amis et vous, lorsqu'il parlait avec indignation de ces hommes que « blesse la gloire la plus pure et la mieux acquise. » Mais, pour l'honneur de la France, vous n'êtes pas le pays, malgré votre prétention à le représenter. Nombreux sont encore les Français qui s'inclinent devant Garibaldi, noble et touchante figure, l'une des plus grandes de ce temps.

M. Lissagaray était parti pour les départements du Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, et j'avais repris pour quelques jours, — en attendant qu'il fut pourvu à mon remplacement, — la préfecture de la Haute-Vienne. J'y recevais, le 16, une lettre de M. Lissagaray qui, d'Albi, venait de lancer l'appel de Garibaldi. Cet appel ne devait malheureusement pas être entendu.

Pendant que M. Lissagaray attendait des volontaires qui ne se hâtaient point d'accourir, il rencontra, à Toulouse, un officier distingué, et dont l'esprit naturellement chercheur était alors tenu en continuel éveil par un ardent patriotisme ; je veux parler de M. le lieutenant-colonel d'artillerie Jay, à qui le camp de Toulouse doit tant. Un premier projet d'organisation de ce camp fut élaboré alors par M. Jay et M. Lissagaray. Quelques jours après ce dernier était à Limoges et me communiquait le projet. Il me parut que je pourrais jouer là un rôle utile, et je quittai Limoges — définitivement cette fois — pour Tours, en compagnie de M. Lissagaray. M. le lieutenant-colonel Jay devait nous retrouver à Tours, où le premier projet remanié, complété, fut remis au ministre de la guerre le 3 novembre, si je ne me trompe. Deux jours après, M. Gambetta ayant examiné ce travail, nous donnait audience.

Dans cette entrevue, M. Jay exposa au ministre combien il était nécessaire de faire passer par les camps, avant de les envoyer au feu, les mobiles actuellement dans les dépôts, les gardes nationaux que l'on venait de mobiliser, et aussi les corps francs en voie de formation, et qui parfois étaient bien longs à se former. Il dit que si l'on voulait aguerrir, instruire promptement ces recrues, il fallait se garder de les laisser séjourner soit dans les villes, soit aux chefs-lieux de canton, où, oisives pour la plupart du temps et vivant soit à la caserne, soit chez l'habitant, elles ne pourraient s'habituer ainsi à la vie du soldat en campagne. M. le lieutenant-colonel Jay appuya surtout sur la nécessité de soumettre ces troupes à une instruction toute spéciale, appropriée à leur caractère particulier et aux exigences d'une guerre qui voulait qu'en un mois à peine de nouvelles recrues fussent suffisamment dégrossies pour être envoyées au feu. Ce qu'il dit à cet égard ne fut, au reste, que le développement d'une partie de son projet, que je crois nécessaire de reproduire ici, pour l'édification de ceux qui prétendent aujourd'hui, comme vous, monsieur, que les troupes envoyées au camp de Toulouse se trouvèrent entre les mains de gens absolument ignorants du métier militaire. Elles furent instruites là, ne vous en déplaise, mieux que partout ailleurs, suivant le système aussi simple que pratique que voici :

Organisation du Camp⁽¹⁾

Le camp de Toulouse a pour but de préparer les troupes au service des champs de bataille, de manière à présenter à l'ennemi des forces redoutables, au lieu de levées inexpérimentées, qui ne peuvent défendre leur vie malgré tout leur courage.

(1) Ces instructions furent réunies en une petite brochure, que l'on distribuait aux officiers et sous-officiers de la garde nationale mobilisée, à leur entrée au camp.

Toutes les instructions seront dirigées dans ce sens pratique et consisteront en :

- 1^o Habitudes de discipline ;
- 2^o Organisation des troupes ;
- 3^o Tir à la cible et bon entretien des armes ;
- 4^o Cuisines et tentes ;
- 5^o Habitude des terrassements ;
- 6^o Entretien et destruction des chemins de fer ;
- 7^o Service des tirailleurs ;
- 8^o Manœuvres.

1^o HABITUDES DE DISCIPLINE. — On ne saurait recommander trop vivement la discipline et l'obéissance passive de grade à grade. L'armée nouvelle a pour elle l'intelligence et le sentiment patriotique ! Il faut convaincre cette intelligence qu'elle doit se plier à cette règle de fer qui réunit en un faisceau toutes les fractions éparses et les jette avec une force irrésistible sur l'obstacle à renverser. Il faut montrer l'armée prussienne mauvaise individuellement, redoutable par sa discipline ; l'armée de la Loire, qui n'est devenue redoutable qu'au moyen d'exécutions malheureusement trop fréquentes.

2^o ORGANISATION DES TROUPES. — Dès l'arrivée au camp, les légions seront ramenées à un effectif uniforme de 3 bataillons de 1,200 hommes, comprenant 7 compagnies de 170 hommes environ.

Organisation de la compagnie. — Chaque capitaine choisira, dans sa compagnie, 40 hommes des plus adroits, chasseurs, contrebandiers, hommes habitués aux exercices du corps ; il leur donnera le chef le plus intelligent, lieutenant ou sous-lieutenant. Ils seront intitulés tirailleurs-éclaireurs de la compagnie et, autant que possible, munis d'armes de précision, encouragés par tous les moyens, et toujours placés à la droite de la compagnie.

Il désignera ensuite 8 ou 10 hommes, suivant les ressources, ouvriers de toute nature : serruriers, maçons, charpentiers, bourreliers, armuriers, ingénieurs ; il leur donnera un chef sergent ou caporal, ingénieur s'il est possible. Ces hommes seront exercés à réparer et détruire un chemin de fer, créneler un mur, réparer un pont, faire sauter une route. On créera, s'il est possible, un chemin de fer au camp, un service télégraphique, un atelier de fabrication de cartouches.

Ces deux catégories devront figurer à part sur le contrôle de la compagnie ; des 100 hommes restant, 50 porteront une bêche de 800 gr., les 50 autres un manche court du poids de 400 gr.

3^o TIR A LA CIBLE ET ENTRETIEN DES ARMES. — A la guerre, à

L'exception des tirailleurs, on ne tire que sur des masses présentant une grande surface et peu de profondeur. L'effet du tir dépend donc principalement de la justesse comme portée, c'est-à-dire de l'appréciation de la distance où se trouve l'ennemi,

Chaque capitaine devra exercer fréquemment les officiers et sous-officiers à cette instruction, qui peut se faire dans les camps, dans les marches, un peu partout. Il suffira de se procurer une corde de 16 mètres de long, comme moyen de vérification, de conduire les hommes en plaine, en pays accidenté, de les interroger souvent et de vérifier leur appréciation au moyen de la corde.

Les sous-officiers feront cette instruction aux soldats ; il faudra ensuite montrer aux tireurs comment on vise pour atteindre un but à une distance déterminée.

Les armes perfectionnées ont une hausse dont on leur montrera l'usage,

Le fusil à piston n'a pas de hausse. On tire à 400 mètres en couchant le pouce sur la culasse ; à 800 mètres en dressant la première phalange verticalement.

La balle du chassepot est mortelle à 1,100 mètres.

La balle du fusil à tabatière et celle du fusil à piston sont mortelles à 800 mètres.

La balle de la carabine minié est mortelle à 1,100 mètres.

La balle des fusils springfield et enfield est mortelle à 900 mètr.

La balle du fusil remington est mortelle à 1,100 mètres.

Chaque séance de tir à la cible sera précédée d'une leçon explicative, faite par un capitaine désigné par le chef de bataillon, à tous les officiers du bataillon. Il suffira ensuite d'un petit nombre de coups tirés à différentes distances, lentement, isolément, avec toutes les explications nécessaires, pour faire un bon tireur (10 coups par homme).

On préparera le tir sur le champ de bataille, de façon à éviter l'énorme consommation de munitions à laquelle le soldat inexpérimenté se laisse entraîner avec les armes se chargeant par la culasse.

On l'habitue à tirer lentement dans le rang, et à ne faire le tir rapide qu'à une sonnerie déterminée, lorsque les circonstances l'exigent ou lorsque l'ennemi est à bonne portée : 4 ou 500 mètres pour le chassepot, 300 à 450 mètres pour le fusil à tabatière et le remington, 2 à 300 mètres pour le fusil à piston, le springfield et l'enfield.

Après chaque tir, les armes seront démontées, lavées et nettoyées.

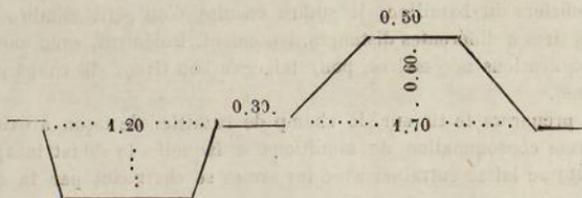
Chaque capitaine devra s'assurer qu'il a dans sa compagnie un ancien soldat ou un armurier capable d'instruire les sous-officiers qui devront diriger cette opération essentielle. Si la compagnie ne possède pas d'armurier, elle en fera la demande au chef d'état-major, qui en désignera un.

4° CUISINES ET TENTES. — Le soldat qui a l'habitude de la guerre est rarement malade, parce qu'il sait se construire une tente sèche et saine, établir un foyer de cuisine rapidement, faire sa soupe et son café en peu de temps. Les nouvelles recrues encombrant les hôpitaux, faute de savoir prendre les précautions nécessaires. Il ne faut pas oublier que sur 100 hommes hors de combat en campagne, il en entre 90 à l'ambulance pour cause de maladie, 10 pour cause de blessures.

Le capitaine commandant s'assurera qu'il a d'anciens soldats capables de donner l'instruction aux officiers, sous-officiers et caporaux.

Il ne faut pas creuser la terre, ce qui rend la tente malsaine; elle doit être entourée d'une rigole de 0^m,10, pour empêcher l'invasion des eaux. Les anciens soldats mettent dans la tente des cendres chaudes, de la paille sèche. S'il est possible, on donnera aux hommes des peaux de mouton. Les chemins du camp seront bombés et empierrés, s'il est nécessaire, pour éviter l'humidité.

5° HABITUDE DES TERRASSEMENTS. — Les cent hommes destinés au travail du terrassement seront exercés tous les jours, une heure au moins, à remuer les terres, de manière à arriver le plus tôt possible à creuser un fossé dont le profil est indiqué ci-dessous :



Ce profil suffit pour mettre deux hommes, l'un derrière l'autre, à l'abri de la balle lorsqu'ils sont debout, à l'abri du canon en se couchant dans le fossé, et à l'abri de la cavalerie dans tous les cas.

Lorsque les hommes auront acquis une grande habitude de leur outil, les cent hommes armés de bèches, se relevant cinquante par cinquante, doivent mettre toute la compagnie à l'abri du feu dans vingt-cinq ou trente minutes.

6° ENTRETIEN ET DESTRUCTION DES CHEMINS DE FER. — Cette instruction, dont il n'est pas besoin de faire sentir la nécessité dans la guerre moderne, sera donnée par l'ingénieur du chemin de fer.

7° SERVICE DES TIRAILLEURS. — Il a été dit que les tirailleurs se composaient d'hommes d'élite préparés, par leur existence antérieure, à ce genre de service, commandés par un chef énergique, et armés d'armes de précision et à longue portée.

Ils devront être exercés d'une manière toute spéciale au tir à la cible. Ils devront être dressés à agir isolément, à profiter de tous les accidents de terrain. On n'est bon tirailleur qu'à la condition de se dérober à l'ennemi; l'expérience ayant démontré que le coup de fusil n'est bien ajusté qu'autant que le soldat est bien abrité des coups de l'ennemi.

Les tirailleurs seront exercés à se coucher dans les fossés, derrière les broussailles, et de manière à arriver à proximité de l'artillerie ennemie et à tuer les chevaux. On leur enseignera qu'il est plus profitable de tuer un cheval d'attelage que dix hommes.

Service des reconnaissances. — Les Américains avaient des corps entiers d'ingénieurs et d'ouvriers chargés de faire des reconnaissances non-seulement au moyen de l'infanterie et de la cavalerie combinées, mais encore au moyen de ballons, d'hommes postés dans les arbres et munis de longue-vue. Tous ces moyens seront employés, même les espions, si on en trouve d'intelligents.

Les meilleures reconnaissances se font avec l'infanterie et la cavalerie mélangées, — 25 à 30 fantassins, 5 ou 6 cavaliers.

L'infanterie marche en avant tant qu'elle peut le faire sans trop de danger. Elle se cache alors derrière un abri, dans un fossé, en plaçant, s'il est possible, un homme en vedette dans une position dominante, arbre ou maison, pour surveiller le terrain. Les cavaliers, bien montés, bien armés, vont deux par deux, dans diverses directions, interrogeant les paysans, cherchant à distinguer les positions de l'ennemi.

S'ils sont aperçus et poursuivis par la cavalerie ennemie, ils se sauvent du côté de l'infanterie, qui arrête l'ennemi par son feu.

8° MANŒUVRES. — Il ne saurait entrer dans une instruction aussi rapide que celle de notre camp et avec des chefs et des soldats inexpérimentés, de faire de grandes manœuvres régulières. Nous poserons un principe dont tout chef doit se pénétrer, ce principe a suffi pour faire les armées de la première République et les armées américaines.

Chaque homme doit avoir toujours le même voisin de gauche. Les compagnies, les bataillons, les légions sont numérotés pour tout

le corps d'armée et doivent toujours se ranger dans le même ordre en présence de l'ennemi, en cas de retraite ou de déroute.

Nous supposons la compagnie exercée à se mettre en bataille de quelque côté que vienne l'ennemi.

L'unité de combat est le bataillon, avec ses tirailleurs, son retranchement, ses ouvriers d'art : c'est une unité redoutable entre les mains d'un chef énergique,

Il devra être exercé aux marches militaires avec tentes et campement pour le rompre à la fatigue, avec toutes les précautions qu'on prend devant l'ennemi ; à se ranger en bataille aux quatre points cardinaux dans un ordre invariable ; à des simulacres de combat à un moment donné. Pour engager le combat, les tirailleurs se portent en avant, le plus loin possible. Quatre compagnies du bataillon se massent en colonne de compagnie, comme troupes de soutien ; les trois autres se mettent à l'abri, autant que possible, et forment la réserve. Les tirailleurs cherchent à gagner du terrain, le reste du bataillon suit.

Si le bataillon a devant lui des forces supérieures, les tirailleurs tiennent l'ennemi à distance pendant que le reste du bataillon fait son retranchement. Les tirailleurs se replient dès qu'il est terminé.

La légion et le corps d'armée sont exercés de la même manière. Tous les mouvements s'exécuteront, autant que possible, à des sonneries de clairons uniformes pour tout le camp.

En résumé, ce n'est que par l'enseignement mutuel qu'un camp composé d'hommes et de chefs inexpérimentés peut s'instruire rapidement.

Les officiers doivent s'appliquer à faire leur éducation militaire de détail, instruire ensuite leurs sous-officiers, qui, à leur tour, feront l'éducation du soldat.

Un manuel spécial sera fait pour l'instruction de l'artillerie du camp.

Ateliers à former au camp

Atelier d'armurier — pour entretien des armes.

Atelier de bourrelier — réparations aux harnachements.

Atelier de charron — pour réparations de voitures et construction de barraques.

Atelier de bottier.

Atelier de tailleur.

Atelier de fabrique de cartouches.

A ces remarquables considérations militaires, dont M. Gambetta fut et ne pouvait manquer d'être très-frappé, d'autres encore venaient se joindre, considérations que j'appellerai d'ordre purement civil et administratif, et qui, non moins que les premières, militaient en faveur du projet que nous soumettions au ministre. Dans beaucoup de départements, les préfets — ainsi que l'événement le prouva — se trouvaient infiniment plus empêchés d'habiller et d'équiper promptement leurs gardes nationales mobilisées, que ne devait l'être l'Administrateur-intendant d'un camp, établi près d'un grand centre commercial et industriel comme Toulouse. Ce n'est pas que les préfets ne s'y employassent de toutes leurs forces. J'en pourrais citer qui furent admirables. Le préfet de l'Aude, entre autres, qui de la cave aux combles avait transformé son hôtel en un immense atelier, où se fabriquaient effets d'habillement et d'équipement, objets de campement, et qui, présidant souvent lui-même à ces travaux, les activait par une incessante surveillance. Spectacle touchant, qui sans doute vous eût paru grotesque.

Le projet d'établissement d'un camp à Toulouse sourit à M. Gambetta, et fut également bien accueilli par M. de Freycinet, que nous vîmes ensuite, et qui l'approuva d'autant plus aisément que déjà alors il songeait, — ainsi qu'il nous le dit, — à faire de l'organisation des camps d'instruction ou camps régionaux, l'objet d'une mesure générale.

Quelques jours après paraissait le *Décret du 12 novembre*, constitutif du camp de Toulouse.

De tout ceci, vous trouverez la preuve aux archives du ministère de l'intérieur, en recherchant le projet de M. le lieutenant-colonel Jay, accompagné d'une lettre collective portant la signature de M. Lissagaray et la mienne.

Vous voyez combien il est peu question jusqu'à présent de M. Duportal. Quant à M. Demay lui-même, il fut resté étranger au camp de Toulouse, si M. Jay eût voulu en accepter

le commandement en chef. Il s'y refusa malgré les vives instances de M. Gambetta, — je ne parle pas des nôtres, — alléguant qu'il désirait se consacrer tout entier à l'instruction des troupes et à l'organisation des batteries d'artillerie, et ne pouvait, pour cette raison, accepter le fardeau du commandement supérieur du camp. En quoi il eut tort et pêcha par excès de modestie, car il était homme à mener le tout de front, et à le bien mener. C'est alors, alors seulement, que le nom de M. Demay fut par nous mis en avant, et que M. Gambetta le manda à Tours, par une dépêche que vous retrouverez aisément. M. Demay ne fit aucune difficulté d'accepter le commandement en chef.

Quant à M. Lissagaray et moi, nommés « Commissaires de guerre » et chargés, disait l'article 3 du décret, « d'assister » le commandant en chef, quel devait être notre rôle ?

Il vous a plu de nous gratifier du titre ridicule de général, au mépris des termes fort clairs, cependant, du décret ; c'est là une plaisanterie délicate à coup sûr, mais ce n'est rien de plus, et je ne suppose pas que votre rapport n'ait été écrit que pour faire rire un instant vos honorables collègues. Soyez sérieux, monsieur, et relisez le décret du 12 novembre. Notre rôle y apparaît nettement défini. Nous devons nous occuper de l'organisation proprement dite, c'est-à-dire : installer le camp, hâter l'appel des troupes, et les fournir à bref délai de tous les effets d'habillement, d'équipement et de campement, que les préfets — avec qui nous devons être en rapports incessants — n'auront pu encore se procurer. Représentants directs du ministre, nous sommes les intermédiaires entre le pouvoir central et le camp, toutes les fois qu'un cas imprévu — et il devait s'en présenter plus d'un en des moments aussi difficiles et dans des situations aussi nouvelles — survient, capable d'apporter quelque retard à la prompt organisation. Au lieu d'écrivainner, de paperasser, nous devons nous transporter immédiatement auprès du ministre qui, sur l'heure, résout la difficulté.

Nous avons de plus un rôle moral, et c'est celui-là surtout qui nous avait séduits, enthousiasmés, plus que je ne saurais

vous dire, à cette heure où la fièvre de la lutte a disparu. Par la plume, par la parole, nous devons entretenir, réchauffer au fond des cœurs l'idée de dévouement au pays en danger, l'idée de sacrifice, c'est-à-dire l'idée du Devoir, qui, malheureusement, pouvait se trouver quelquefois vacillante, là surtout où l'on ne sentait pas l'étranger aux portes. En un mot, nous devons nous attacher à exalter l'ardeur patriotique de ces troupes, que nous avons, au jour de la levée du camp, le droit et le devoir « *d'accompagner au combat,* » ainsi que le disait l'article 4 du décret.

Tel m'apparut, quant à moi, le rôle de commissaire de guerre, le jour où j'en acceptai le titre.

Et maintenant, monsieur, considérez d'où je suis parti et où j'arrive. Je quitte l'hôtel « somptueux » d'une préfecture pour venir dans un camp ; je laisse *trente mille francs* d'appointements pour une solde dont je ne m'enquis pas un seul instant, et qui se trouva être de quelques centaines de francs par mois ; enfin, je renonce à la sécurité d'une fonction administrative pour un poste militaire.

Pour prix de cette conduite que je croyais patriotique, qu'ai-je recueilli ? Des railleries, des injures, en ce moment comme au lendemain du décret. Aujourd'hui ce sont des députés qui nous prennent à partie ; alors ce furent des journalistes, hérauts de ce parti dont la plus grande crainte était de voir les républicains sauver la France. Maints journaux dont votre rapport — je le regrette — paraît s'être inspiré, annoncèrent, en effet, que le gouvernement de la Défense nationale venait de bombarder « généraux de division » des journalistes amoureux de panaches. Le décret du 12 novembre disait nettement le contraire, mais la calomnie s'inquiète bien des décrets. On nous railla donc à souhait, et pendant quelques jours ce fut une douce joie dans la presse monarchique qui aimait à rire en ce temps-là, et ne s'en faisait faute, toutes les fois que le gouvernement tentait, par quelque nouvel effort, quelque innovation hardie, de rester à la hauteur d'une situation de jour en jour plus critique.

Nous laissâmes dire, ayant autre chose à faire alors qu'à

nous occuper de tels gens et de telles misères. Peut-être serions-nous moins patients aujourd'hui, si l'on rééditait ces sottes calomnies.

Je viens de vous dire ce que les commissaires de guerre délégués au camp de Toulouse avaient rêvé de faire. Le firent-ils complètement? Non, et je ne fais pas difficulté de le reconnaître. Ils ne purent réaliser qu'une partie de leur rêve. Leurs ennemis diront sans doute que la faute en fut à eux, mais les faits prouvent le contraire.

Cet échec, — que de moins modestes appelleraient une victoire, — eut plusieurs causes. Je ne puis les examiner toutes ici, et n'en citerai que deux très-sérieuses. Nous eûmes à lutter souvent contre une indifférence et un énerve-ment, avec lesquels nous n'avions pas compté. Nous eûmes à lutter en outre contre une autre difficulté également imprévue, née de la rigueur de la température exceptionnelle en cette malheureuse année 1870, — exceptionnelle dans le midi surtout. — et qui nous obligea à baraquier le camp, lorsque notre intention première était d'appeler les mobilisés sous la tente.

Nous avions rêvé de pouvoir, après un mois, écrire au ministre de la guerre : « Les mobilisés des sept départements visés par le décret du 12 novembre sont pourvus de tout, et suffisamment rompus à la vie du soldat en campagne pour être envoyés devant l'ennemi ; nous demandons à partir ! » et au bout d'un mois nous n'avions pu appeler encore ces mobilisés au camp, car les baraques pour 36,000 hommes ne sortent pas de terre en une nuit. Telle est la vérité. Mais entre cette vérité que je confesse et votre erreur, à savoir : « *que ce camp si mal à propos appelé camp d'instruction, n'eut d'autre résultat que d'occasionner des dépenses considérables...* » il y a tout un monde.

Le camp de Toulouse, né du décret du 12 novembre, modifié par le décret du 23 sur les camps régionaux, décret qui lui fut applicable, ce camp, dis-je, a si bien existé, qu'au jour de l'expiration de l'armistice, VINGT-SIX MILLE HOMMES y étaient logés et instruits. Quant aux conditions de son instal-

lation, elles ne furent point jugées aussi mauvaises par M. le ministre de la guerre de Cisseÿ, qu'elles le sont par vous, puisqu'après le départ des mobilisés, des troupes de l'armée régulière y furent envoyées, tant en 1871 qu'en 1872.

Voilà l'œuvre des organisateurs de ce camp que vous mal-menez si fort, œuvre considérable et dont sont fiers tous ceux qui y travaillèrent.

Tout homme qui voudra étudier la question impartialement, dans le but de connaître l'histoire vraie du pays en ces temps difficiles, et non pour rechercher dans cette étude des chefs d'accusation contre le parti républicain, reconnaîtra, en effet, que la création des camps régionaux, et surtout celle du camp de Toulouse, produisit d'importants résultats. Tout homme de bonne foi apercevra que si, — comme l'observe fort justement M. de Freycinet dans son remarquable livre de la *Guerre en Province* — « les résultats « n'ont pas été plus considérables, on doit l'attribuer au peu « de temps pendant lequel l'institution a fonctionné, les hostilités ayant cessé deux mois après le décret qui l'a con- « sacrée. »

Il n'est pas douteux, monsieur, que le gouvernement de Tours eût fait une faute en organisant le camp de Toulouse, et ensuite les camps régionaux, s'il avait pensé que la France dût succomber aussi tôt. Mais toute autre était la conviction de M. Gambetta et de M. Freycinet au 12 et au 25 novembre. Ils croyaient alors à la possibilité d'une longue résistance terminée par la victoire. Oui, ils crurent cela, et avec eux le crurent tous ceux qui furent leurs collaborateurs dans l'œuvre de la défense nationale. Cette croyance ne fut pas le résultat d'un patriotisme aveugle, de leur inexpérience; — comme le prétendent ceux d'entre nos adversaires qui veulent bien admettre, au moins, la sincérité de nos dires et la pureté de nos intentions. — Non, elle reposait au contraire sur une étude approfondie de la situation, et elle était partagée par des hommes dont il vous serait assez difficile de décliner la compétence, ces généraux qui se refusèrent à voter la paix. Sans doute vous n'avez pas oublié qu'il s'en

trouva quelques-uns et des meilleurs, qui, à Bordeaux, protestèrent contre une résolution que vous dictaient un effarement et un désespoir tout-à-fait déraisonnables.

Le gouvernement de la Défense en province n'espère cependant pas ouvrir les yeux à ses adversaires, et, sans trop s'étonner de leur colère, il en appelle du verdict passionné de ses contemporains au calme jugement de l'histoire. Mais, en considération même de ce jugement, il ne saurait laisser dénaturer les faits. Je reviens donc au camp de Toulouse, intéressant et instructif épisode de l'histoire de la Défense en province.

V

Je viens de vous montrer dans quelles conditions fut conçu ce camp, que, de propos délibéré, vous déclarez « mal conçu. » Voyons maintenant où et comment il fut installé. Vous le tenez naturellement pour « mal installé, » sans prendre la peine de dire en quoi cette installation fut défectueuse. Dans ce tas de cancons où vous avez été ramasser vos principaux arguments, vous avez cependant dû rencontrer maints jugements *motivés*, condamnant le choix de l'emplacement. Ce fut, huit jours durant, le grand sujet de conversation à Toulouse, que l'installation du camp au Polygone. On en oublia les Prussiens et nos défaites.

Asseoir le camp aussi près de la ville, n'était-ce pas absurde ! Que de facilités pour les troupes de s'échapper, le soir venu, vers les cabarets et les mauvais lieux ! — Comment ! vous vous emparez du Polygone, où donc l'artillerie ira-t-elle faire ses exercices de tir et ses manœuvres ? — Mais le Polygone forme un plan horizontal, avec un sol argileux qui plus est ; la moindre pluie en fait un lac, ce sera un marécage que votre camp !

Que ne dit-on pas encore! Quant à nous, nous ne disions rien et nous agissions. Que répondre? — Que dans un camp où règne une discipline sévère, les hommes ne prennent pas de telles licences, fussent-ils campés aux portes mêmes d'une ville, et sollicités par des séductions de tous genres. — Que nous devions ménager en face de la butte une allée de 80 mètres de largeur, en sorte que les exercices de tir pussent avoir lieu au Polygone comme par le passé, et que pour les manœuvres, l'artillerie pouvait disposer d'un vaste terrain, situé non loin de là, sur les bords de la Garonne, et dont le sol solide, bien tassé, se prêtait merveilleusement à un tel emploi. — Enfin, que les couches d'argile que l'on rencontre au Polygone étaient trop minces et trop peu étendues pour empêcher l'infiltration des eaux, et qu'au reste il était aisé de faire des fossés d'assainissement.

Ces réponses, nous négligeâmes de les faire, parce qu'elles n'auraient rien appris aux gens sérieux, et que nous avions mieux à faire que de chercher à convaincre les autres.

Aussi laissâmes-nous dire, et, en dépit des importants qui prétendaient en savoir beaucoup plus long que les gens du métier, et des niais qui les écoutaient bouche bée, le camp de Toulouse fut installé à quatre kilomètres de la ville aux lieux dits du Polygone et de l'Hippodrome, sur une superficie totale de 113 hectares.

Cet emplacement était excellent à tous égards; il satisfaisait par la nature du sol aux conditions d'hygiène exigées pour l'assiette des camps. Il fut facile, en effet, de remédier au défaut de pente des terrains en creusant deux grands fossés, qui conduisirent les eaux pluviales dans une immense fosse située en contre-bas du camp, au pied de la butte, et où ces eaux, rencontrant un terrain pierreux, étaient promptement absorbées. Le sol de l'Hippodrome, au reste, comme celui du Polygone — sauf sur une étendue très-restreinte dans la partie sud-est — est un sol poreux et où l'infiltration des eaux a lieu très-rapidement.

Ce terrain — je défie que l'on nous prouve le contraire — était le meilleur qui se pût trouver aux abords de la ville, dans un rayon de 7 à 8 kilomètres. Quant à s'éloigner

davantage, il n'y fallait pas songer sous peine d'augmenter considérablement les frais d'installation du camp et d'entretien des troupes. Des organisateurs moins ménagers des deniers publics, n'auraient peut-être pas hésité, pour obtenir un emplacement plus parfait, à louer le terrain ; c'était une dépense de 600,000 fr. Nous préférâmes prendre le Polygone qui appartenait à l'État. Quant à l'Hippodrome, la société des courses de Toulouse nous en faisait momentanément l'abandon, moyennant une infime indemnité, qui ne fut, je crois, jamais exigée.

Assis au Polygone, le camp pouvait être, à peu de frais, abondamment pourvu d'eau potable. La conduite d'eau qui alimente la ville de Toulouse passant à 200 mètres de distance à peine, ce fut un travail facile et peu coûteux que d'amener cette eau dans le camp, où de nombreuses bornes-fontaine la distribuèrent.

Le Polygone, dont la superficie était de 83 hectares et qui pouvait contenir dix légions avec tous les accessoires, tels que, cantines, magasins, parc, etc., suffit et au-delà à loger les troupes ; et l'Hippodrome, réuni au Polygone par une route de 300 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur, fût le champ de manœuvre du camp

Je crois inutile d'entrer dans de longs détails sur le système de campement adopté pour le camp de Toulouse. Je me bornerai à vous dire, — et ce sera pour vous qui traitez *ex professo* des questions militaires, un éclaircissement suffisant, — que nous observâmes en grande partie les prescriptions de l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne, avec cette modification, — le camp de Toulouse étant baraqué — que les six tentes d'un quart de compagnie furent remplacées par une baraque pour 36 hommes. Ces baraques, de 11 mètres de long sur 4 m. 50 de large, avaient en hauteur 2 mètres sous sablière et 3 m. 50 sous faite.

Tel fut ce camp « mal installé, » que vous avez jugé devoir être tel, probablement parce que M. Duportal fils fut chargé des premiers travaux d'installation. M. Henri Duportal, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des

ponts et chaussées, conduisit cependant ces travaux avec une habileté à laquelle M. Dhormoy rendit hommage, en les terminant, d'après les plans sur lesquels ils avaient été commencés.

VI

« Paris n'a pas été bâti dans un jour » dit le proverbe, et le camp de Toulouse ne sortit point de terre dans la nuit qui suivit notre arrivée. Il fallait aviser cependant à ne point perdre une seule minute, car on vivait vite en ce temps-là, lorsqu'on avait l'amour du pays au cœur. Il fallait donc trouver de vastes bâtiments, qui nous permissent d'organiser sur l'heure les divers services.

Un seul édifice à Toulouse pouvait remplir ce but : le *Palais du Maréchal*, immense hôtel construit pour le titulaire de l'un de ces grands commandements dont Napoléon III avait, dans les dernières années de son règne, gratifié ses maréchaux. Inhabité, je ne sais pourquoi, depuis plusieurs années, ce coûteux palais allait enfin avoir pour un instant quelqu'utilité. Nous en prîmes possession, en attendant que le camp pût nous recevoir.

Voilà un crime impardonnable, et votre colère ne connaît plus de bornes, lorsque vous nous voyez franchir le seuil de cette « somptueuse » demeure. Somptueuse, en effet, et telle que nous éprouvâmes quelque hésitation à nous y installer. Nous avons passé l'âge « où l'on s'imagine, comme dit Courier, que l'équité a quelque part aux affaires de ce monde, » et nous aperçûmes aussitôt quel aliment nous allions fournir à la calomnie, en habitant, ne fût-ce qu'en passant, sous ces lambris beaucoup trop dorés.

Les deux commissaires ont envahi le Palais du Maréchal ! Cette nouvelle, apportée au quartier des nobles, y produisit l'effet d'une pierre tombant au milieu d'un marécage ; ce fut

un coassement dont le bruit, après deux années écoulées, résonne encore dans votre rapport.

Voici en effet ce que j'y lis :

« Installés dans le somptueux palais du maréchal, ces fiers démocrates firent un abus révoltant du droit de réquisition, passant des marchés, accumulant au quartier général et oubliant jusque dans les gares, des armes et des munitions, dépensant et gaspillant des sommes folles pour leur installation
..... »

Que vous nous prodiguiez les railleries, les injures pour nous être installés momentanément au palais du maréchal, je n'en prends souci. Ma colère est désarmée par de telles attaques, et je n'ai plus qu'un sentiment de pitié profonde pour des adversaires réduits à pareille extrémité. Mais lorsque vous nous accusez d'avoir dépensé « des sommes folles » pour cette installation, je vous demande, je vous somme de fournir la preuve d'une aussi grave accusation. Si nous avons commis ce *crime*, — car en un pareil moment, gaspiller le deniers de l'État eût été un crime — il ne suffit point de flétrir notre conduite, c'est là une peine trop douce. Que l'on nous juge, que l'on nous condamne comme fonctionnaires prévaricateurs. Mais si nous sommes accusés à tort, odieusement calomniés, quelle peine mérite donc le calomniateur? Aucune; il est membre de l'Assemblée nationale. A peine avons-nous le droit d'en appeler à l'opinion publique. Il nous faut accepter ce rôle d'accusé, discuter son affirmation, nous abaisser devant lui jusqu'à nous défendre!

Voyons donc, Monsieur, sur quoi repose cette accusation de dilapidation. — Vous vous appuyez sur les *pièces justificatives* 38 et 39.

La *pièce* 39, c'est le rapport de M. Castres; on sait ce que vaut le personnage et son factum. Sans prendre la peine de fournir aucune preuve, et comme en manière de conversation, ce monsieur dit : « ils (les commissaires) dépensaient « pour leur installation des sommes considérables; » et vous, monsieur, un député, le rapporteur d'une commission

d'enquête, vous répétez cette phrase comme un écho fidèle!

Voyons la *pièce* 38. Dans un tableau des dépenses générales du camp pour l'exercice 1870, je trouve ceci : « Dépenses d'installation, 421.782 fr. 95 c. », j'ai beau chercher, je ne trouve pas autre chose. C'est donc là-dessus que vous basez votre accusation de gaspillage!

On m'assure que vous êtes un honnête homme, monsieur, et je le veux croire, mais de quelle façon agiriez-vous donc si vous ne l'étiez pas? Comment, vous mettez au compte de nos dépenses personnelles, les frais d'installation du camp; vous venez dire que notre installation au maréchalat a coûté *quatre cent vingt et un mille et quelques centaines de francs!*

Vos amis du théâtre de Versailles ne sont pas exigeants, je le sais, lorsqu'il s'agit d'exécuter des républicains, mais cette fois il me paraît difficile qu'ils prennent votre plaisanterie au sérieux. Je comprends que vous n'ayez pas voulu dire que les commissaires dépensèrent pour leur installation au maréchalat, chacun la somme de *quinze* ou *vingt francs* par mois, mais alors il fallait vous taire.

Vingt francs — si vous voulez — par mois! voilà ce qui fut payé à madame Souques, marchande de meubles, rue St-Antoine du T. à Toulouse, pour la location d'un mobilier de chambre composé : d'un lit, d'une commode, d'un lavabo et de deux chaises. De rideaux, il n'y en eût ni aux fenêtres ni au lit, à terre pas le moindre bout de tapis. En un mot un ameublement dont le dernier de vos laquais eût rougi, et dont se contentèrent ces fastueux commissaires. Pour Dieu, Monsieur, que n'étais-je donc resté en l'hôtel de la Préfecture de la Haute-Vienne, si j'attachais quelque prix à une somptueuse installation.

Lorsque nous primes, M. Lissagaray et moi, possession du maréchalat, nous trouvâmes dans les salons du rez-de-chaussée un ameublement somptueux en effet : tentures de grand prix, riches tapis, garnitures de cheminée splendides, meubles opulents, un mobilier enfin, comme les fonctionnaires de l'empire s'entendaient à en commander. Mais ainsi

que M. Lissagaray l'a déjà dit (1), on respecta le plus possible toute cette splendeur, on mit cette opulence dans les coins pour faire de tout le rez-de-chaussée, des bureaux, et des magasins d'effets d'habillements, d'équipement et de campement. Au premier étage des chambres nues. Nous en choisîmes deux, les plus simples que nous pûmes trouver, dans une aile du palais, et nous les fîmes meubler comme je viens de vous le dire.

Cette « somme folle, dépensée, gaspillée, » pour mon installation au maréchalat, ne greva pas je crois, le budget du camp. Je dis « je crois » car je vous avoue ne plus savoir très-exactement comment je soldai ces frais qui pour mon compte — je ne fus qu'un mois commissaire de guerre, un mois habitant du maréchalat — durent s'élever au total de *quinze* ou *vingt francs*, une fois payé. Pressé de me rendre au camp de Montpellier où m'appelaient mes nouvelles fonctions d'Inspecteur des camps régionaux, il est bien possible que j'aie oublié d'acquitter personnellement cette dette. Vérifiez le fait, en compulsant les pièces de la comptabilité que vous avez entre les mains. Si l'État a payé, je suis prêt à rembourser, après décompte fait toutefois, car le ministère de la guerre est encore à l'heure actuelle mon débiteur pour une somme de 200 et quelques francs, ainsi que je vous le dirai plus loin.

Voilà donc, monsieur, ces commissaires « dépensant et « gaspillant des sommes folles pour leur installation. »

Notre vie privée, que le plus vulgaire sentiment des convenances aurait dû faire respecter, — que vous ne respectez guère vous-même, au reste — fut attaquée par vos amis, gens du meilleur monde et qui se prétendent gens bien élevés. « Installés dans le somptueux palais du maréchal » — somptuosité dont je viens de vous dire le coût, — « ces fiers démocrates » de par vos amis y firent chère lie, naturellement; chère de commissaire, parbleu. Nouveau scandale chez cer-

(1) Voir la *République française* du 15 février.

taines gens, beaucoup plus préoccupés de ce qui se passait au palais du maréchal que sur la Loire.

Comment donc avez-vous oublié de parler du luxe de table insolent des deux commissaires, qui accablés de travail, et ne trouvant point le temps — le matin surtout — de quitter le palais, se faisaient servir à déjeuner dans leur cabinet ; déjeuner « somptueux, » que leur envoyait, moyennant trois francs par tête, M. Reulet, cafetier, place de la Préfecture. Le soir, les commissaires s'en allaient comme de simples mortels, dépouillés de leur « flamboyant uniforme » dîner dans l'un ou l'autre de ces restaurants à prix fixe que l'on trouve sur la place Lafayette.

Ce ne sont point, vous le voyez, vos amis qui pourraient dire avec Polonius :

Hath there been such a time
— I'd fain know that —
That I have positively said " T is so, "
When it proved otherwise ?

Mais à vous, monsieur, qui ne voudriez pas dire « cela est ainsi, lorsqu'il est prouvé que cela est autrement ; » ne semble-t-il pas que ces « proconsuls » — ainsi qu'on nous appelait finement au quartier des nobles et dans les feuilles du roy — menaient une vie plus simple que celle de ces romains fastueux auxquels on les comparait.

J'arrive à d'autres chefs d'accusation.

« ...*Ces fiers démocrates, dites-vous, firent un abus révoltant du droit de réquisition, passant des marchés, accumulant au quartier-général et oubliant jusque dans les gares des armes et des munitions...* »

Enfin, voici donc des accusations précises, des faits dont vous avez la preuve. Elles abondent, en effet, aux *Pièces justificatives*, ces terribles preuves.

« FIRENT UN ABUS RÉVOLTANT DU DROIT DE RÉQUISITION. »
Voir les *Pièces* 43, 44 et 45.

1° La *Pièce 44* : la dépêche télégraphique suivante :

Toulouse, le 18 décembre 1870.

Vice-président du camp
à Frédéric Thomas, préfet Tarn.

Il faut absolument que vos hommes aient des couvertures. Nous n'en avons pas à leur donner. Requérez s'il le faut, — vous rendrez quand vos marchés seront exécutés. — Voulez-vous des chassepots à 150 ?

LISSAGARAY.

A cette accusation, M. Lissagaray a déjà répondu (1) ; en outre, je n'étais plus commissaire à cette époque, et vous vous étonnez peut-être que j'intervienne ici. Je le dois cependant, car l'arrêté de réquisition qui excite tant votre indignation est du 5 décembre, et porte la signature des deux commissaires. Je pourrais me borner à le reproduire ici, si je ne voulais porter témoignage que de notre patriotisme seul, mais je tiens à montrer que ce patriotisme n'excluait ni la modération, ni l'esprit d'équité. C'est ainsi qu'en même temps que nous usions de ce droit de réquisition, droit légitime s'il en fut en pareille circonstance, nous adressions aux préfets des départements de la circonscription du camp de Toulouse, la lettre-circulaire suivante :

« Monsieur le Préfet,

« En vous notifiant l'arrêté de réquisition que nous venons de
« prendre, il est à peine besoin de vous faire observer qu'il n'entre
« pas dans notre idée de faire peser sur les familles nécessiteuses
« le sacrifice que commande l'intérêt de la défense nationale. Les
« citoyens nécessiteux sont trop rudement éprouvés par les événe-
« ments actuels pour que cette charge nouvelle n'incombe, autant
« que possible, qu'aux favorisés de la fortune.

« Nous vous engageons donc à soumettre tout d'abord à cette

(1) Voir la *République Française* du 15 février.

« réquisition les fabricants de couvertures de votre département,
« les marchands détenteurs de cet article, et les citoyens qui, par la
« nature de leur industrie, en possèdent un certain nombre, tels que
« les maîtres d'hôtels, logeurs et propriétaires d'établissements pu-
« blics.

« Nous comptons bien que les établissements d'instruction pu-
« blique et les congrégations religieuses ne conserveront que le
« nombre de couvertures strictement indispensable aux besoins de
« leurs élèves.

« Il est bien entendu que vous n'avez à requérir que le nombre
« de couvertures nécessaire pour le complet équipement de votre
« contingent..... »

Ne vous semble-t-il pas, monsieur, que les gens qui fu-
rent révoltés en cette circonstance n'avaient guère le sens de
l'équité, et que le moindre patriotisme défendait d'aperce-
voir un abus dans l'arrêté suivant :

Camp de Toulouse, le 5 décembre 1870.

Les mobilisés vont venir au camp faire le rude apprentissage de
la guerre.

Mais l'habillement et l'équipement de tant de milliers d'hommes ont
défié depuis trois mois toutes les ressources de l'industrie. Tous les
marchés du monde, tous les ateliers travaillant nuit et jour ne
peuvent suffire, et le gouvernement, qui pense, avec raison, que les
premiers qui combattent doivent être les premiers armés, enlève et
dirige sur la Loire tous les approvisionnements.

Aussi, malgré les énergiques efforts de l'administration, tous les
mobilisés ne sont pas entièrement pourvus. Mais ce que l'argent ne
peut donner, le patriotisme des citoyens doit le faire. Que la moitié
de la France se dépouille pour celle qui combat, que ceux qui
restent offrent fraternellement leur superflu à ceux qui partent.
Honte à ceux qui, chaudement abrités, pourraient vivre tranquilles
pendant que leurs frères souffriraient des rigueurs du froid.

En conséquence, et confiants dans le patriotisme et l'esprit de
sacrifice des citoyens.

Nous, etc.

Vu le décret du 25 novembre, qui appelle au camp de Toulouse
les mobilisés de la région du Sud-Ouest;

Vu l'impossibilité de se procurer en temps utile des couvertures en nombre nécessaire pour le campement ;

Vu les droits de réquisition qui nous ont été conférés ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Dans tous les départements où l'administration n'aura pu se procurer un nombre suffisant de couvertures ; il sera requis en notre nom, et par les soins des maires, une quantité de couvertures égale au nombre de soldats mobilisés appelés au camp.

Art. 2. — L'estimation de ces couvertures sera faite par une commission formée par les soins des maires.

Art. 3. — MM. les Préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Ou apparaît dans toute cette affaire « l'abus révoltant ? » Calmez-vous donc, monsieur, et réservez pour un meilleur usage une indignation que le patriotisme néglige trop souvent de modérer.

2^o La Pièce 43 : dépêche télégraphique du :

Toulouse, le 7 décembre 1870.

*Préfet Haute-Garonne
à Guerre, Tours.*

L'affaire des réquisitions des chevaux, harnais et uniformes du commandant Farlatti, des guides de Garibaldi, soulève des difficultés très-regrettables. L'intendance refuse de payer ; j'ai les propriétaires sur les bras et ne peux leur opposer qu'une dépêche évasive qui parle de régularisation ultérieure des achats de chevaux pour les corps francs. Je vous supplie de me mettre à même de rassurer des intérêts nombreux très-alarmés, et mieux encore de donner à l'intendance l'ordre d'accepter les bons de réquisitions du commandant Farlatti.

Voilà une dépêche, monsieur, qui s'est égarée en chemin. Elle était sans doute destinée au réquisitoire de M. de Ségur contre Garibaldi, et elle n'a que faire dans votre rapport. Prenez la peine de la relire, et vous vous apercevrez qu'il

s'agit de chevaux réquisitionnés directement par M. le commandant Farlatti pour l'armée de Garibaldi. En quoi, je vous prie, les Commissaires sont-ils responsables de cette réquisition ?

M. Farlatti vint à Toulouse muni d'un pouvoir de réquisition parfaitement en règle, émané du gouvernement de Tours. Comment pouvez-vous en douter, quand la dépêche elle-même dit : « *les bons de réquisition du commandant Farlatti.* » Nous eussions voulu nous opposer à cette réquisition que nous ne le pouvions pas. Loin de nous, au reste, pareille pensée. Compagnon de Garibaldi, au nom duquel M. Farlatti vint nous voir dès son arrivée, il devait être et fut chaleureusement accueilli par nous.

3° La *Pièce 43* : dépêche télégraphique du :

Toulouse, le 19 janvier 1871.

*Préfet Haute-Garonne
à Préfet, Tarbes.*

J'ai muni nos officiers supérieurs mobilisés de chevaux réquisitionnés, sans me préoccuper de la question des paiements, parce qu'il fallait qu'ils fussent montés. Nous n'aurons que trop de difficultés de ce genre à régler plus tard. Celle-là passera avec les autres.

Ainsi que la précédente, cette dépêche ne saurait intéresser ni les Commissaires, ni même le camp de Toulouse. Nous n'avons pas à répondre des actes de M. Duportal, — qui saura bien se défendre lui-même, — et le camp de Toulouse ne sait rien des mobilisés de la Haute-Garonne qui furent dirigés sur le camp des Alpines. Mais que vous importe :

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens.

Que ne vous êtes-vous borné, quant aux réquisitions de

chevaux que vous nous reprochez, à recopier simplement cette phrase du rapport de M. Castres :

« Cependant, les commissaires réquisitionnaient des chevaux « et choisissaient naturellement, pour leur usage, ceux qu'ils trou-
« vaient le plus à leur convenance..... »

Voilà qui est précis, au moins. Le fait est faux, mais M. Castres n'en est pas à une calomnie près.

Il n'y eut jamais, soit au palais du maréchal, soit au camp, un seul cheval réquisitionné; les pièces comptables en font foi. Notre arrêté de réquisition, en date du 21 novembre, ne reçut point d'exécution, attendu que le décret du 25 novembre (art. 11) nous enlevait le droit de nous occuper de l'organisation des batteries départementales, que nous avait concédé le paragraphe 2 de l'article 5 du décret du 12 novembre. La cavalerie du camp se composa de deux corps d'éclaireurs, armés, équipés et *montés* à leurs frais. Quant aux chevaux que montaient les Commissaires, — ces fameux chevaux *choisis* par eux, — c'étaient de pauvres bêtes efflanquées, bonnes à abattre en tout autre temps, chevaux provenant de dons volontaires, et que leurs propriétaires avaient envoyés au camp plutôt qu'à l'abattoir. Les « fiers démocrates, » — ainsi que vous nous appelez, — auraient pu, en effet, réquisitionner des chevaux pour leur usage, mais ils se contentèrent de ceux que je viens de vous dépeindre, suffisants pour les porter de la ville au camp.

Nous venons de voir les commissaires abusant de leurs pouvoirs d'une façon tout à fait révoltante; voyons-les maintenant, brouillons, oublieux :

« ACCUMULANT AU QUARTIER GÉNÉRAL ET OUBLIANT JUSQUE
« DANS LES GARES DES ARMES ET DES MUNITIONS..... »

La preuve de ce que vous avancez? La *Pièce* 49, dépêche que voici :

Toulouse, le 26 janvier 1871.

*Général commandant 12^e division militaire
à général Thoumas, guerre, Bordeaux.*

Il y a gare Toulouse, depuis un mois environ, des caisses de fusils adressées à M. Lissagaray. Sont oubliées, que faut-il en faire?

Général NANSOUTY.

M. de Nansouty se borne à constater un fait, dont vous auriez dû vérifier la valeur, ayant en main toutes les pièces nécessaires pour cela. Vous auriez appris que ces fusils, envoyés par erreur à M. Lissagaray, ainsi qu'il l'explique (1), avaient été sciemment par lui laissés en gare et non oubliés.

Reste l'accusation d'avoir accumulé des armes et des munitions au palais du maréchal, à telles enseignes, s'écrie M. Castres, — dont vous n'avez reproduit qu'une partie de la phrase, — Qu'

« après la dissolution du camp et l'installation du général Pourcet au grand quartier-général, on trouva dans les combles « 3,000 fusils, 30,000 cartouches et un grand nombre de revolvers, « dont on ignorait l'existence. »

On a trouvé des fusils, des cartouches, des revolvers, au grand quartier-général! Que voulez-vous que cela nous fasse, à nous qui n'avons acheté ni un fusil, ni une cartouche, ni un revolver, ainsi que les pièces de la comptabilité en font foi. Ce n'est pas à nous, que je sache, à expliquer la découverte d'un trésor que nous n'avons pu amasser. Bien plus, je nie que ces armes et munitions se soient trouvées au maréchalat à l'époque où nous l'occupions. En effet, il arriva qu'un jour nous offrimes l'hospitalité à deux mille et quelques centaines de mobilisés, et il ne resta guère dans les combles de recoin inhabité. « Trois mille fusils, trente mille cartouches, et un grand nombre — un grand nombre est assez joli,

(1) Voir la *République Française* du 13 février.

M. Castres n'aurait pas pu au moins nous en donner le compte — de revolvers, » ne se dissimulent pas si aisément, que nos mobilisés, qui avaient des loisirs, n'aient réussi à les trouver. Plus tard, ces mêmes combles du palais furent transformés en ambulances, et cette fois encore, nul ne trouva ces armes, que probablement M. Castres seul eut pu découvrir.

Nous arrivons enfin au principal chef d'accusation, à la question capitale, celle des *marchés*, question grosse d'orages pour un ancien fonctionnaire républicain. Cette fois les organisateurs du camp de Toulouse vont recevoir le coup de grâce. Déjà coupables d'incapacité, de gaspillage, d'abus de pouvoir, il ne leur reste plus qu'à être convaincu de concussion, et les voilà réduits à aller offrir leurs services à la monarchie, car « le roi, — a dit l'auteur du *Testament politique*, — doit éviter de se servir de gens de bien. » Heureusement il n'en est rien ; vous négligez de nous appeler voleurs, ce qui est généreux à vous, car à la façon dont vous avez instruit notre procès, il ne vous en eut pas coûté davantage de nous accuser d'avoir « disparu » — suivant votre heureuse expression — en emportant la caisse.

Ce n'est cependant point dans le but de faire naître l'admiration en notre faveur que vous nous montrez :

« PASSANT DES MARCHÉS. » Non, certes, et nous devons avoir passé de bien mauvais marchés, sinon vous n'en parleriez point. Trois dépêches, les *Pièces justificatives* 46, 47 et 48, vous paraissent ne devoir laisser aucun doute sur ce point. — Les voici :

Toulouse, 26 novembre 1870.

*Le Commissaire de guerre à l'armée du Sud-Ouest
à M. le Préfet de l'Ariège, Foix.*

Votre adjudication pour objets de campement demandera toujours, pour être réalisée, 15 ou 20 jours, — tandis que nous vous procurerions immédiatement ce qui vous est nécessaire. Avez-vous des tentes ?

Le Commissaire de guerre à l'armée du Sud-Ouest,

LISSAGARAY.

Toulouse, le 9 décembre 1870.

*Le Commissaire guerre armée Sud-Ouest
à Préfet Gers, Auch.*

Si vous n'avez pas acheté tricots hier, nous pouvons vous les fournir, nous les avons aujourd'hui en magasin.

LISSAGARAY.

Toulouse, le 16 décembre 1870.

*Le Vice-président du camp
à Préfet Ariège, — Aude, — Tarn, — Tarn-et-Garonne, —
Gers, — Hautes-Pyrénées, — Pyrénées-Orientales.*

Nous avons 3,300 chassepots à 150 francs, du diamètre réglementaire, vérifiés par le contrôleur d'armes de l'arsenal. En voulez-vous? Tout ou partie? Réponse immédiate. Nous n'en pouvons disposer que pendant 48 heures.

LISSAGARAY.

Vous me permettrez, d'abord, de ne tenir aucun compte de cette dernière dépêche, qui établit exactement le contraire de ce que vous voulez prouver : un marché passé. Relisez-là, et vous vous étonnerez de l'avoir citée.

Restent les deux autres dépêches, lesquelles constatent, effectivement, que nous passions des marchés. Je m'empresse de le reconnaître, et j'ajoute que vous êtes loin du compte, et que l'Administrateur-intendant du camp de Toulouse, avait en magasin bien autre chose que des tricots, pour les mobilisés du Gers, ou des effets de campement pour ceux de l'Ariège. Oui, Monsieur, nous avons passé des marchés considérables pour effets d'habillement, grand et petit équipement et campement, comme tel était notre droit et notre devoir, aux termes du décret du 12 novembre. Dans quelles conditions ont été passé ces marchés? Là est la question. Pour la résoudre, il me suffira de publier un relevé de l'ensemble des opérations de l'intendance du camp, ce que vous auriez dû faire, car les deux malheureuses dépêches que vous venez

d'apporter font, avouez-le, assez pauvre figure, et la montagne accouche d'une souris.

Je ne puis mieux faire ici que de laisser la parole à M. Maurel, l'Administrateur-intendant du camp de Toulouse. Je vais donc reproduire le rapport qu'il adressa le 3 mars 1874, à M. le Ministre de la guerre, en lui envoyant sa démission. Mais auparavant quelques mots sur ce fonctionnaire qui joua un rôle considérable dans l'organisation du camp.

Quand fut-il nommé, comment? Vous n'en savez rien. Vous dites aux *Pièces justificatives*, qu'il fut nommé par décret du 29 septembre, alors que M. Maurel fut présenté par moi au Ministre de la guerre le 26 novembre. Puis, à ce propos, survient M. Castres, grandement en colère :

« Ils (les commissaires) nommaient des officiers d'administration « qui n'avaient nulle connaissance des divers services, en sorte que « la composition de l'administration n'était pour ainsi dire que « nominale. »

Il y avait dans le personnel administratif du camp, deux officiers d'administration appartenant à l'armée : MM. Philibert et Rivière; le premier à la tête des bureaux de l'intendance, le second, chef du service des hôpitaux; mais qu'importe à M. Castres.

M. Maurel n'appartenait pas, il est vrai, à l'armée. C'était, je l'ai dit plus haut, un ingénieur civil, un homme rompu aux grandes affaires, ayant conduit avec habileté de vastes entreprises, s'entendant à faire une adjudication, sachant discuter un marché, et connaissant admirablement toutes les ressources de la région, dont Toulouse est le centre. Riche, M. Maurel était prêt à déposer tel cautionnement qu'il plairait à l'État d'exiger de lui. Patriote, il venait, avec un complet désintéressement, se mettre au service du gouvernement de la Défense, n'hésitant pas à échanger les loisirs et la quiétude d'une existence large et facile, contre le difficile travail, et la lourde responsabilité d'une ingrate fonction. Quant à son honorabilité, bien connue, au reste, à Toulouse, elle nous était, de plus, attestée par divers personnages consi-

dérables, entre autres M. le Procureur Général, *aujourd'hui Premier Président* ; attestations que nous remîmes entre les mains de M. Gambetta.

Tel est l'homme que, aux termes de l'art. 6, du décret du 12 novembre, les Commissaires proposèrent à la nomination du Ministre et qui fut aussilôt agréé par celui-ci ; décision à laquelle il ne manque pour être inattaquable que l'approbation de M. Castres et la vôtre.

En agissant ainsi, — c'est-à-dire en ne craignant pas de confier la direction des services administratifs à un homme étranger à l'intendance militaire, — nous suivions les enseignements de l'histoire, nous profitions des leçons de l'expérience. Regardant de l'autre côté de l'Atlantique, nous avions aperçu, lors de la guerre de sécession, de simples négociants, transformés tout à coup en intendants militaires, et chargés d'administrer des armées telles que n'en vit jamais l'Europe, se montrer à la hauteur de leur difficile mission. Ce que les Américains avaient fait, les Français ne pouvaient-ils le faire ? Ils le firent, ne vous en déplaise ; du moins le firent-ils au camp de Toulouse.

Vous prétendez que non ; vous dites que dans l'administration, comme ailleurs, comme partout dans ce camp, on vit le scandaleux spectacle de l'incapacité unie à l'outrecuidance. Prenez garde, monsieur, voilà que vous tirez sur vos amis. L'administrateur-intendant, — l'ignorez-vous, — était assisté d'une commission, composée de commerçants importants de la ville de Toulouse, laquelle approuvait les marchés, recevait et vérifiait les fournitures, et dont le titre même de *Commission de surveillance administrative du camp*, indique assez le rôle.

Cette commission, dont les membres étaient :

MM. J. Bacqué, négociant,	Monnié, négociant,
E. Malet, —	Bibent, avocat,
G. Rességuier, —	P. Heron, négociant,
Llanas, —	Combret, —
Jules Peyre, banquier,	A. Calvet, —
G. Cousin, avocat,	Leygue, propriétaire,

ne se composait pas exclusivement, vous le voyez, de républicains, gens sujets à caution. Vous y trouvez plusieurs de vos coreligionnaires. Lorsque ces honorables citoyens ne craignent pas d'approuver les actes d'un fonctionnaire du gouvernement de la Défense, il me paraît que le parti le plus sage que vous puissiez prendre, c'est tout au moins de vous taire.

Au reste, que l'on nous juge à l'œuvre. Voici le rapport de M. Maurel au Ministre.

Camp de Toulouse, 3 mars 1871.

A Monsieur le Ministre de la guerre.

Monsieur le Ministre,

Au moment où la France faisait un effort suprême pour chasser l'étranger, et soutenait une lutte inégale pour sauver au moins son honneur, j'ai consenti à remplir les fonctions d'administrateur-intendant du Camp de Toulouse. J'ai accepté cette position, parce qu'au moment où elle m'a été offerte, tous les citoyens devaient servir le pays dans la mesure de leurs moyens. J'ai fait tous mes efforts, Monsieur le Ministre, pour concourir le plus efficacement possible à la Défense nationale, tout en restant dans les limites d'une stricte économie. Je serais heureux d'avoir atteint ce but.

En ce moment, la paix vient rendre un personnel nombreux aux services administratifs; dès-lors mon concours devient inutile.

Je viens en conséquence, Monsieur le Ministre, vous prier d'accepter ma démission, en me mettant, néanmoins, à votre disposition pour la liquidation complète de mon administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon plus profond respect,

L'Administrateur-intendant,

MAUREL.

Au moment où l'Assemblée recherche quelles sont les dépenses faites pour la défense nationale, il a paru intéressant et utile de faire connaître l'étendue des travaux et des opérations de toute nature, faits pour l'installation du Camp de Toulouse, qui a pris une importance considérable.

Le tableau suivant, qui n'est que le résumé exact de la situation

existant au 28 février 1871, telle qu'elle résulte des rapports faits en conseil d'administration et des pièces comptables déposées à la Trésorerie générale, permettra de connaître les dépenses faites et d'apprécier les résultats obtenus.

Crédits ouverts.

Pour les travaux d'assainissement du Camp et de baraquement, pour les fournitures de vivres, de fourrages, de chauffage, d'habillement et campement, de soldes d'état-major et de troupes et de traitements de malades, il a été ouvert en décembre 1870 et janvier 1871 divers crédits s'élevant à la somme de 5,639,000 fr.

Par suite de la prudence et de l'esprit d'économie qui ont présidé aux dépenses, ce crédit n'a été utilisé que jusqu'à concurrence de 1,836,186 fr. 72 c.

En voici le détail :

Habillement et campement.....	789,966 fr. 47
Traitement des malades.....	25,968 34
Travaux de baraquement et d'assainissement.....	459,904 07
Chauffage et éclairage.....	9,981 67
Paille de couchage et fourrages.....	19,995 84
Vivres 1870 et 1871.....	220,891 05
Soldes des troupes et des officiers.....	309,479 28
	<hr/>
	1,836,186 fr. 72

1° Achat d'effets d'habillement et de campement.

Afin d'empêcher les grands fournisseurs d'abuser de leur position au détriment des petits fabricants, l'intendance s'est directement adressée à ces derniers, cette manière de procéder a eu pour effet, non-seulement d'économiser considérablement sur les achats, mais encore d'obtenir à bref délai des fournitures que les grands fournisseurs se procurent d'autant plus difficilement, qu'ils cherchent à faire de plus grands bénéfices sur le producteur.

Au 28 février, le montant des marchandises versées dans les magasins de l'intendance et soldées s'élevait à la somme de 717,406 fr. 73 c. Les mobilisés des départements du Gers, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, de la Corrèze, de la Lozère, du Tarn, des Pyrénées-Orientales et de la Loire, qui étaient au camp, et même ceux du Tarn-et-Garonne, de l'Aude et de la Côte-d'Or ont puisé dans ces magasins pour compléter leur habillement et leur équipement.

Il restait encore en magasin, à cette date du 28 février, 4,147 capotes, 641 ceintures de flanelle, 12,331 pantalons d'ordonnance, 126 képis, 22,133 bretelles de fusil, 1,496 ceinturons, fourreaux et porte-fourreaux de baïonnettes, 7,214 couvertures de marche, 1,700 tentes, 500 bidons, gamelles et marmites, 2,349 paires de bottines et souliers, 2,868 caleçons, 6,530 chemises, 27,000 tricots et 3,500 cravates.

Il y a des marchés de fournitures, à livrer du 28 février au 15 mars, d'une importance de 945,706 fr. 92 c.

Ces fournitures se composent surtout de souliers, de pantalons et de capotes en drap bleu du pays. Le type de ce drap a été adopté par une commission de douze notables commerçants de la ville de Toulouse, qui ont apporté, pour la vérification de toutes les fournitures, le concours désintéressé de leurs connaissances spéciales.

En résumé, dans les divers marchés, il a été possible d'obtenir des marchandises de très-bonne qualité avec une économie de 15 p. 100 au moins sur les prix réglementaires.

2° Ambulance. — Traitement des malades.

L'installation des services hospitaliers comprenait, à la date du 28 février 1871, 473 lits répartis dans les établissements suivants, savoir :

A l'hôpital du palais du Grand-Rond.....	250
A l'ambulance de la rue des Récollets.....	100
A l'ambulance du Polygone.....	23
A l'infirmerie du Camp	100

473

Le nombre des malades traités jusqu'à la date du 28 février 1871, a été de 982.

Sur ce nombre, sont sortis guéris.....	560
• Ont été évacués sur les hôpitaux de la guerre pour maladies spéciales.....	52
Sont décédés.....	22
Restent en traitement.....	348

Total égal..... 982

Il a été, ainsi qu'on l'a vu, dépensé jusqu'au 28 février 25,968 fr. 82 c. pour les diverses installations, les médicaments, le personnel de médecins et d'infirmiers, et le matériel d'hôpital et de pharmacie.

3° Travaux de baraquement et d'assainissement du Camp.

Il y avait, au 28 février 1871, 680 baraques terminées pouvant contenir 28,000 hommes, 155 baraques d'officiers et tout le baraquement de l'état-major.

Les grands magasins de l'intendance, les écuries, les ambulances, les fontaines, les tranchées d'assainissement, les cuisines avec leur matériel, les fournitures de gravier pour 40 kilomètres de voie empierrée, tous ces travaux, qui constituent un camp largement organisé, ont été exécutés pour une somme de 464,000 fr., sur laquelle il a été payé, au 28 février, une somme de 439,904 fr. 07 c.

On termine, en outre, 160 baraques de soldats, 145 baraques d'officiers, diverses écuries pour les éclaireurs, le train des équipages et l'artillerie, des magasins complémentaires pour l'intendance, les fossés, les clôtures, les lavoirs et l'éclairage, ce qui constituera les bâtiments et ouvrages nécessaires pour un camp de 36,000 hommes et 600 chevaux. Ces derniers travaux s'élèveront à 286,000 fr. qui, ajoutés au 464,000 fr. montant des travaux terminés, donneront un total de 750,000 fr., ce qui fait, à raison de 36,000 hommes, 21 fr. par homme y compris les chevaux, tandis que la moyenne des dépenses pour l'établissement des camps, a partout dépassé 50 fr. par homme.

Telles sont les opérations faites au 28 février 1871.

Quant aux résultats obtenus, les nombreux visiteurs du Camp peuvent tous les jours en constater la réalité et l'importance.

Ces résultats sont dus aux efforts persévérants de tous ceux qui ont concouru à l'exécution de l'œuvre entreprise, et qui peuvent se présenter devant leurs concitoyens avec la conscience du devoir accompli.

Les chiffres ont leur éloquence, vous le savez, et ce rapport parle bien. Il vient de vous dire qu'en faisant le compte de ce que le camp de Toulouse a coûté, vous avez commis, monsieur, une légère erreur d'un *million* environ.

En effet, 1,836,186 fr. 72 c. d'une part,
et 945,706 fr. 92 c. de l'autre, donnent un total
de..... 2,781,893 fr. 64 c., si je ne me trompe,
tandis que vous prétendez, aux *Pièces justificatives*, que ce

total fut de 3,659,930 fr. 30 c. Vous ne prenez point la peine, il est vrai, de justifier vos chiffres, tandis que M. Maurel justifie les siens. M'est avis que vous nous rendez comptables des dépenses faites au camp de Toulouse pour l'entretien des troupes de l'armée régulière, qui y prirent la place des mobilisés licenciés. Pourquoi non, vous nous reprochiez bien, il n'y a qu'un instant, les réquisitions du commandant Farlatti et de M. Duportal, ainsi que des marchés que nous n'avons jamais passé.

Ainsi, vous le voyez, en décembre 1870 et janvier 1871, l'État ouvre au camp divers crédits, dont la somme s'élève à 5,639,100 fr.; nous n'utilisons ces crédits que jusqu'à concurrence de 2,781,893 fr. 64 c., et vous criez au gaspillage! Nous installons un camp baraqué dans les meilleures conditions, conditions telles que l'on s'empresse d'y mettre des troupes régulières, dès que nos mobilisés ont vidé les lieux; nous installons ce camp à raison de *vingt et un* francs par homme y compris les chevaux — somme bien inférieure à celle qui fut dépensée dans les autres camps — et vous parlez avec indignation des « sommes folles » englouties dans cette installation!

Au reste, c'est un intendant général de l'armée, M. Réquier, qui va vous dire ce que fut l'administration du camp de Toulouse.

Le 4 mars 1871, M. Maurel recevait la lettre suivante :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION.

Toulouse, le 4 mars 1871.

Monsieur l'Administrateur-Intendant,

Chargé par le Ministre de la Guerre de lui rendre compte de la situation des marchés pour les services de l'habillement et du campement au camp de Toulouse, j'ai l'honneur de vous prier de vous rendre auprès de moi, aujourd'hui à 2 heures, à l'hôtel de l'Europe, où je suis descendu.

Vous voudrez bien faire apporter en même temps les relevés et les minutes des marchés passés au titre de ces services. depuis l'ouverture du camp jusqu'à ce jour, ainsi que les registres des procès-verbaux de la commission de réception et le journal du comptable gestionnaire.

Recevez, Monsieur l'Administrateur-Intendant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'Intendant général inspecteur,

RÉQUIER.

M. Maurel s'empessa d'obéir à cet ordre, et sur l'heure remit à l'intendant général inspecteur toutes les pièces demandées.

Croyant qu'il s'agissait d'une inspection ordinaire, M. Maurel attendait d'être appelé de nouveau, lorsqu'il apprend que M. l'intendant Réquier mande tous les fournisseurs, les interroge, en un mot se livre à une véritable enquête. Surpris, justement blessé d'un tel procédé, M. Maurel se rend le 7 mars chez M. Réquier, pour lui dire que dès l'instant que l'on instruit son procès, il désire savoir de quoi on l'accuse. L'inspecteur général aussitôt l'accueille de la façon la plus aimable, et se hâte de lui déclarer que l'enquête à laquelle il vient de se livrer *par ordre*, — déjà la calomnie avait commencé son œuvre, — lui a démontré que M. Maurel s'était acquitté de ses fonctions avec autant de probité que d'intelligence et d'habileté. M. Réquier ajoute qu'il ne lui reste plus qu'à faire une enquête sur un de ses officiers, contre lequel une dénonciation avait été déposée; mais qu'il vient au reste d'écrire au ministre, qu'à son estime, les convenances exigeaient que M. Maurel fut chargé de cette enquête. Le soir de ce jour, l'administrateur-intendant du camp de Toulouse, recevait la lettre flatteuse que voici :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION.

Toulouse, le 7 mars 1871.

Monsieur l'Administrateur-Intendant,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'exprimer ce matin, *je croirais faire injure à la droiture et à l'habileté avec laquelle vous avez dirigé les services administratifs qui vous sont confiés*, si je ne vous laissais pas le soin de poursuivre, s'il y a lieu, un fonctionnaire placé sous vos ordres, et incriminé par le mémoire que je vous adresse ci-joint.

Recevez, Monsieur l'Administrateur-Intendant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'Intendant général, inspecteur,

RÉQUIER.

Ainsi, vous voyez comment est jugé, par un officier-général de l'armée, arrivé à Toulouse dans des dispositions d'esprit médiocrement bienveillantes, le chef de cette administration d'incapables, de « cette administration nominale », pour employer l'expression de M. Castres. Est-ce que l'opinion de M. l'intendant général inspecteur Réquier, qui a contrôlé la gestion de M. Maurel, ne vaut pas, par hasard, celle de M. Castres, officier d'administration de la justice militaire, en retraite, qui n'a rien contrôlé du tout ?

Il reste donc acquis, quoi que vous en ayez, que les services administratifs du camp de Toulouse, furent dirigés avec « droiture et habileté. » Aussi, lorsque dix-huit mois plus tard, M. Maurel écrivait à M. Réquier, pour lui recommander un des anciens officiers d'administration du camp, M. Rivière, l'intendant général lui répondait :

Paris, le 14 novembre 1872.

Monsieur,

Quoique je ne fasse pas partie cette année de la commission de classement, je ne négligerai pas de faire valoir les titres de M. Rivière à l'avancement.

Les renseignements favorables que vous me donnez sur ce candidat ont d'autant plus de valeur à mes yeux, que nos relations antérieures, dans des circonstances fort délicates, m'ont donné une grande confiance dans vos appréciations.

Agrérez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Intendant général,

RÉQUIER.

Je pourrais en demeurer là, si je n'avais à cœur de vous convaincre que l'administrateur-intendant du camp ne fut pas seul honnête, et qu'il avait su choisir des aides dignes de lui. L'officier accusé, dont il a été question tout à l'heure, fut trouvé innocent. Le 8 mars, M. Maurel avait reçu de M. Réquier, la lettre suivante :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION.

Toulouse, le 8 mars 1871.

Monsieur l'Administrateur-Intendant,

J'ai l'honneur de vous informer que je rends compte au Ministre de la Guerre *des motifs de haute convenance* pour lesquels je vous ai laissé le soin de poursuivre devant la justice l'affaire soulevée par le marché Rataboul; vous aurez, par conséquent, à lui faire connaître directement les incidents de cette affaire.

Je vous serai bien reconnaissant de m'adresser les mêmes informations à Agen, où je me rends aujourd'hui, pour y résider quelque temps.

Recevez, Monsieur l'Intendant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

RÉQUIER.

Aussitôt M. Maurel commençait l'enquête, et ayant acquis la preuve de l'innocence de son officier, il en avertissait M. Réquier, ajoutant qu'il croyait néanmoins nécessaire de saisir les tribunaux, afin que le calomniateur fut puni. Cette opinion fut partagée par l'intendant-général, qui répondit :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION.

Agen, le 13 mars 1871.

Monsieur l'Intendant,

Je partage complètement l'opinion que vous exprimez dans votre rapport sur l'enquête que vous avez dirigée avec autant d'habileté que d'impartialité.

Le Ministre peut seul saisir la justice de cette affaire; mais comme le dossier pourrait s'égarer au moment de la translation de la délégation de Bordeaux à Paris, j'ai l'honneur de vous prier de m'adresser, à Agen, le dossier complet de l'instruction, je le remettrai moi-même au Ministre, à Paris, en lui demandant de faire commencer immédiatement les poursuites.

Agréez, Monsieur l'Intendant, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Intendant général,

RÉQUIER.

Le ministre de la guerre, toutefois, ne crut devoir donner aucune suite à cette affaire, décision dont l'intendant-général fit part à M. Maurel, dans une lettre qui établit la complète innocence de l'officier d'administration accusé, lettre que voici :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION.

Paris, le 1^{er} décembre 1871.

Monsieur,

Je m'empresse de vous informer que, par dépêche de ce jour, M. le Ministre de la Guerre me fait connaître que l'absence de tout élément de preuve relativement au fait avancé par le sieur Rataboul contre M^r X, s'oppose à ce que l'administration de la Guerre intervienne auprès des tribunaux.

M^r X reste, par conséquent, libre d'intenter telle action qu'il jugera

convenable, en son nom personnel, près de M. le Procureur de la République à Toulouse.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus affectueux.

L'Intendant général,

RÉQUIER.

Il me reste, avant d'en finir avec la question des services administratifs, à dire quelques mots en particulier de l'un d'eux, service intéressant entre tous; je veux parler du Service de la Santé.

Celui qui dirigea ce service, M. le docteur Calès, dans une lettre rendue publique (1), a déjà, en ce qui le concernait, réfuté votre rapport. Il s'est étonné, — étonnement dont vous avez dû sourire — que vous n'avez pas pris la peine d'étudier plus sérieusement la question; qu'ainsi, vous n'avez pas compulsé les pièces de la comptabilité, en sorte que vous accusez le service médical d'avoir dépensé beaucoup plus qu'il ne l'a fait réellement. En effet, vous prétendez, vous appuyant sur la *pièce justificative* n° 38, que ce service coûta 68,959 fr. 68, tandis que le compte de liquidation, fait, non par M. Calès, mais par l'administration militaire, donne seulement un total de 30,338 fr. 62 (1). De l'économie avec laquelle a été organisé le service hospitalier, des soins intelligents qui furent prodigués aux malades hospitalisés — 4,045 malades — vous ne paraissez nullement vous douter.

M. le docteur Calès, chef du service médical, devait être naturellement englobé dans l'accusation générale que vous portez contre les organisateurs du camp. Il aura toujours à vos yeux le tort grave, impardonnable, d'avoir été, lui aussi, nommé sur la présentation des Commissaires. Mais ceci ne saurait cependant lui enlever complètement le mérite d'avoir, abandonnant pendant cinq mois une nombreuse clientèle, fait bon marché de ses intérêts, et montré quelque patrio-

(1) La *Réforme* de Toulouse du 1^{er} mars 1873.

tisme, en acceptant une fonction qui ne pouvait lui rapporter que des fatigues et des ennuis.

VII

Votre rapport, monsieur, œuvre politique, d'un mérite au moins contestable, est, je me plais à le reconnaître, une œuvre littéraire de premier ordre. Cela participe à la fois de la comédie et du drame, — car nous allons bientôt assister à la scène émouvante d'une *révolte au camp*, — et l'action bien engagée y est habilement conduite. Après avoir dit, en effet, dans un intéressant prologue comment naquit l'idée du camp de Toulouse, vous avez montré les organisateurs abandonnés à tous les plaisirs d'une vie luxueuse, incapables autant qu'arrogants, installant très-mal un camp qu'ils administrent plus mal encore ; en sorte que le jour où les premières troupes envoyées dans ce camp se révoltent, le lecteur constate avec satisfaction que la justice céleste intervient quelquefois encore dans les affaires de ce monde.

Il n'était peut-être pas très-facile de rendre les organisateurs du camp de Toulouse responsables d'un fait, pour lequel, — si les choses s'étaient passées comme vous le prétendez, — ils eussent dû être envoyés tous devant un conseil de guerre, mais vous êtes, monsieur,

« Un homme impayable et qui, par son adresse,
« Eût fait mettre en prison les sept sages de Grèce. »

Voici donc comment vous contez l'émouvant épisode de la révolte des mobilisés du Gers :

« *L'installation du camp était loin de ressembler à celle de l'état-major.....* »

Ici permettez-moi de m'arrêter un instant à vous faire observer que vous n'avez point, jusqu'à présent, parlé de l'état-

major, et que dans tout votre rapport vous n'en dites que ces quelques mots, de façon que si vos honorables collègues dédaignent de lire le rapport de M. Castres, — l'éternelle *pièce justificative* 39, — ils ne comprendront pas ce que vous voulez dire. Quant à M. Castres, il est dans cette affaire, comme toujours, explicite sans prolixité. En quatre mots la question est tranchée.

« L'état-major, dit-il, fut composé d'hommes totalement étrangers à la connaissance des troupes, en sorte que la composition n'en était pour ainsi dire que *nominale*. »

Il jugeait, il n'y a qu'un instant, l'administration exactement dans les mêmes termes.

Si M. Castres, — dont vous n'êtes que trop souvent l'écho fidèle, — avait eu quelque bonne foi, il aurait reconnu combien il était difficile, à cette époque, de trouver d'anciens militaires pour former les cadres de la garde nationale mobilisée; et s'il avait eu quelque souci de la vérité, il aurait su que le chef d'état-major était un capitaine en retraite, M. Commis; que, de plus, il y avait auprès du général instructeur, deux officiers de l'armée :

1° M. Doumerc (Jacques), capitaine d'infanterie, blessé; autorisé par le ministre à remplir au camp de Toulouse les fonctions de chef de bataillon-instructeur.

2° M. Pelissié (Hippolyte-Henri), lieutenant au 99^e de ligne, également blessé, et capitaine-instructeur au camp dans les mêmes conditions.

Ceci dit en passant, je continue ma citation :

« Vers la fin de janvier 1871, rien n'y était encore prêt pour recevoir les mobilisés. « Ce qui manque le plus dans cette organisation, écrivait le 19 janvier, M. Duportal lui-même, c'est l'usage des traditions militaires. » Et le 23 du même mois, il rendait compte au ministre de l'intérieur et de la guerre, de l'arrivée des mobilisés du Gers et de leur révolte occasionnée par l'absence des préparatifs de première nécessité.

« Quoique la discorde régnât dans le camp entre ses chefs et ses administrateurs, qui s'accusaient réciproquement de mauvais vouloir et d'incurie, M. Duportal ne perdit pas cette occasion de dénoncer les royalistes comme les instigateurs de la sédition. »

Si, en réfutant votre rapport, je n'avais entendu entreprendre qu'une défense personnelle, je n'aurais point à m'occuper de cette affaire dans laquelle ma responsabilité n'est aucunement engagée.

Depuis le 12 décembre, vous le savez, je n'étais plus commissaire de guerre, et le 22 janvier, jour de la révolte de vos compatriotes, les mobilisés du Gers, j'étais au camp de la Rochelle, en tournée d'inspection. Mais je me ferais scrupule, ayant pris la peine de vous répondre, de ne pas défendre mes anciens collègues contre cette odieuse et sottie accusation.

Voyons donc ce que vaut votre allégation : que le mauvais état du camp fut cause de la révolte. Vous vous appuyez sur les pièces justificatives 52 et 53, deux dépêches de M. le préfet de la Haute-Garonne, que voici :

Toulouse, 19 janvier 1871.

Préfet,

à Intérieur et Guerre, Bordeaux.

Il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un vice-président civil du camp de Toulouse en remplacement de M. Lissagaray. Ce qui manque le plus dans cette organisation, c'est l'usage des traditions militaires.

Toulouse, 23 janvier 1871.

Préfet, Haute-Garonne,

à Intérieur et Guerre, Bordeaux.

Ainsi que je vous le disais, il y a quelques jours, le camp de Toulouse n'est pas, de l'aveu même des ingénieurs, en état de recevoir les mobilisés avant qu'on l'ait assaini, ou du moins que la température soit moins humide. L'administration du camp, impa-

tiente de s'affirmer, a passé outre et a appelé les mobilisés du Gers. Dès l'arrivée du second détachement, des faits de sédition et de résistance violents se sont produits hier. L'énergie du général Demay en a eu raison; mais, en sera-t-il de même lorsqu'il y aura 8 ou 10 mille hommes au camp? M. Demay m'apprend, à l'instant, qu'il vient de découvrir, parmi les mutins, un projet d'incendie du camp. J'instruis cette affaire, persuadé que la main des royalistes est là dedans. Ne pensez-vous pas qu'il serait sage de suspendre le mouvement de concentration ordonné? C'est l'avis du général Nansouty et le mien.

ARMAND DUPORTAL.

La première dépêche, évidemment tronquée, telle que vous la donnez, n'a aucun sens. Je cherche en vain ce que peuvent vouloir dire ces mots : « l'usage des traditions militaires; » car M. Duportal connaissait assez M. Demay, commandant en chef du camp, pour être convaincu que ce que l'on nomme la *tradition militaire*, devait exister, au moins un peu, au Polygone. Je n'aperçois pas, au reste, ce que la tradition militaire vient faire en cette affaire, car les mobilisés envoyés dans les camps, n'étant rien moins que militaires, demandaient au contraire à ne pas être traités, — surtout au moment de leur arrivée, — suivant les règles rigoureuses de cette tradition. Vous verrez tout à l'heure que c'est pour s'être mis en dehors de cette tradition, que M. le lieutenant-colonel Jay, eut assez promptement et assez aisément raison des mutins.

La seconde dépêche est plus sérieuse. Elle dit nettement que le camp de Toulouse n'était pas en état de recevoir des troupes, lorsqu'y arrivèrent les premiers détachements de mobilisés. M. Duportal s'est cependant trompé, et il n'avait très-probablement pas visité le camp, lorsque, sur la foi de renseignements erronés, il envoyait cette dépêche; dépêche rédigée, — considérez ceci, — au lendemain d'une révolte qui avait produit quelque impression à Toulouse, à l'heure où ceux-là seuls qui habitaient le camp pouvaient savoir comment les choses s'étaient réellement passées. C'est le témoignage de l'un de ceux-là, de M. le lieutenant-colonel Jay, que j'opposerai à la dépêche de M. Duportal.

Voici la lettre qui m'était adressée au camp de La Rochelle, au lendemain de cette révolte (1), dont vous faites si grand bruit :

Camp de Toulouse, 25 janvier 1871.

« Savez-vous, mon cher ami, que nous avons eu des émotions, je
« ne dirai pas dans le camp, mais avant l'arrivée au camp. Cela
« n'a pas été bien sérieux. Le 1^{er} bataillon du Gers a pris son ba-
« raquement sans encombre; le 2^e, qui arrivait le lendemain, s'est
« arrêté court, et s'est mis à crier : « *en ville!* » avant d'avoir vu le
« susdit casernement. J'accompagnais le bataillon, pendant que je
« les haranguais et parvenais à les décider, un groupe de 30 à
« 40 hommes s'est détaché pour aller trouver le général Demay
« dans sa baraque et lui demander de coucher en ville pour une
« nuit. Demay a répondu en empoignant l'orateur au collet. Cepen-
« dant j'arrivai à grande vitesse pour lui annoncer que le gros du
« bataillon était ramené.

« Le surlendemain, scène analogue à l'arrivée du 3^e bataillon.
« Celui-là n'avait pas voulu franchir l'entrée du camp. Mais nous
« avons de la gendarmerie et j'avais armé ma compagnie du génie,
« dont je suis sûr.

« Voilà, mon cher ami, l'historique de nos trois journées. Ces
« gens-là ne sont pas bien méchants, le jour de leur arrivée je suis
« entré avec eux dans toutes leurs baraques; je vis avec eux en les
« faisant manœuvrer; ils obéissent parfaitement; mais on leur avait
« monté la tête, et les journaux réactionnaires continuaient en leur
« disant, que le camp était un bourbier fangeux, malsain, et pendant
« que je les conduisais dans leurs baraques, ils me disaient en
« pleurant: c'est un tombeau où l'on nous met.

« Or, vous pouvez en croire un homme du métier qui a vécu assez
« longtemps dans les camps pour les connaître, et *qui a consulté*
« *des médecins militaires autorisés*; nos hommes sont dans de
« bonnes conditions; leurs baraques sont suffisamment fermées, ont
« un plancher et sur ce plancher une paillasse bourrée de paille. JE
« N'AI JAMAIS VU DE CAMP AUSSI BIEN CONDITIONNÉ. Dites cela de ma
« part à M. de Freycinet.

(1) Voir, en outre, le récit qu'en fait M. Calès dans la *Réforme* du 1^{er} mars.

« Nous avons eu le grand mérite d'attacher le grelot, car je ne crois pas qu'il y ait encore des mobilisés dans les camps proprement dits ; ils sont cantonnés. J'espère maintenant que cela ira tout seul. »

Vous voyez, monsieur, quelles furent les véritables causes de cette révolte dont les organisateurs du camp de Toulouse sont tout à fait innocents. Afin de pouvoir les en accuser, il vous a fallu négliger de faire la moindre enquête, la plus petite recherche à cet égard. Ce que M. Jay m'écrivait, M. Demay a dû l'écrire au ministre, et son rapport était facile à retrouver. Mais non, vous vous êtes contenté d'une dépêche de M. Duportal, dépêche que celui-ci aura désavoué certainement quelques jours plus tard, en voyant que non-seulement « 8 à 10 mille hommes, » mais 20 mille en moyenne, étaient installés au camp sans manifester la moindre velléité de sédition.

N'est-il point admirable, au reste, que vous n'ayez pas voulu en cette circonstance d'autre témoignage que celui de M. Duportal, d'un homme pour l'opinion duquel vous n'avez point coutume de montrer tant de déférence. Il vous était si facile d'interroger des témoins oculaires, et des témoins peu suspects ; — je n'entends pas parler des organisateurs du camp — mais ces mobilisés qui, le 22 janvier, quittaient le camp aux cris de : « Vive la paix, vive la Prusse ! » ce sont vos amis, monsieur, ce sont les mêmes hommes qui, quelques jours plus tard, vous envoyaient à l'Assemblée de Bordeaux pour y tenir tête à M. de Bismark ! Que n'avez-vous fait une enquête auprès d'eux ?

Mais non, vous n'admettez pas que M. le préfet de la Haute-Garonne ait pu se tromper. Sa parole vous suffit.... pour cette fois. Car tout à l'heure, lorsque M. Duportal s'avisera de « dénoncer les royalistes comme les instigateurs de la sédition, » vous entrerez dans une belle colère. Alors, le dire de M. Duportal n'est plus qu'une odieuse calomnie. Est-il bien coupable, cependant, d'avoir parlé ainsi. Vous savez le proverbe : « on ne prête qu'aux riches. » — Pour moi, considérant que si les feuilles du Roy « n'ont pas seules fait

l'enfant du moins elles n'y ont pas nui, » — comme eût dit M^{me} de Sévigné, — je suis bien près d'absoudre M. Duportal.

VIII

Lorsque vous avez montré le camp en pleine révolte, votre œuvre est accomplie. On sent que vous avez hâte d'en finir et le dénouement se précipite. Entre le 22 janvier et le jour de la dissolution du camp, six semaines s'écoulaient pendant lesquelles VINGT MILLE hommes en moyenne, quelquefois VINGT-SIX MILLE, — vérifiez l'exactitude de mes assertions en consultant les états de solde, — sont instruits, aguerris à la rude existence du soldat en campagne. Le lieutenant-colonel Jay s'y emploie avec un zèle, une habileté, une intelligence rares, et dont vous rendront témoignage les commandants supérieurs, — d'anciens militaires, vous ne l'ignorez pas, — des troupes mobilisées qui passèrent au camp de Toulouse. L'ordre le plus parfait y règne, et ce camp que vous présentez comme un cloaque, où les troupes sont, dit M. Castres, « obligées de coucher dans la boue » est le but de promenade quotidien des habitants de Toulouse.

Mais de tout cela vous ignorez le premier mot. Aussi de la révolte au camp, passons-nous immédiatement à sa dissolution, et à la *disparition* de ses organisateurs, qui rentrent dans ces bas-fonds ténébreux de la société, d'où le hasard des révolutions les a fait sortir un instant.

Cet épilogue enlevé en quelques mots saisissants, dans ce dernier paragraphe :

« En résumé, le camp de Toulouse, mal conçu, mal installé, mal dirigé, fut complètement inutile et coûta fort cher. Ses organisateurs, honteux de leur œuvre, disparurent à la faveur de nos désastres; et M. Lissagaray ne tarda pas à aller offrir ses services à la Commune de Paris. »

Après quoi vous fermez le livre; vous avez écrit l'histoire du camp de Toulouse! Et voilà des hommes de cœur des ci-

toyens dévoués, condamnés à la face du pays, condamnés avant d'avoir su qu'ils étaient accusés. Depuis quand, monsieur, en agit-on ainsi en pays civilisé? Quels sont ces procédés barbares, qu'à tort j'allais appeler procédés d'inquisiteurs, car le Saint-Office citait ses victimes à comparaître, et leur faisait au moins l'honneur d'un simulacre de jugement. Vous n'avez même point daigné prendre cette peine à notre égard. N'ava's-je donc pas raison de vous dire en débutant que les sauvages, ou les gens des commissions mixtes de l'empire — rapprochement dont je demande pardon aux sauvages — seuls avaient coutume d'agir ainsi.

Les organisateurs du camp de Toulouse, « honteux de leur œuvre, disparaurent. . . . , » osez-vous écrire ! Espérant ainsi, sans doute, légitimer votre étrange conduite. Mais c'est en vain que vous prétendez cela, lorsque les faits établissent le contraire, et vous pouviez vous épargner cette dernière *erreur*.

Non, monsieur, ces hommes, — vous le savez mieux que personne, — n'ont pas disparu à « la faveur de nos désastres. » Ils se sont retirés le jour où vos amis et vous rendiez leur œuvre inutile, en acceptant une paix que je m'abstiens de qualifier ici. Ils se sont retirés le jour où vous, M. le comte de Rességuier, député du Gers, remplis ant fidèlement le mandat qui vous avait été donné, vous renvoyiez dans leurs foyers ces mobilisés, vos électeurs, dont vous auriez mieux fait de ne pas rappeler la conduite au camp de Toulouse.

Ils se sont retirés alors, laissant inachevée, il est vrai, mais inachevée par la faute d'autrui, une œuvre qui défie néanmoins la critique d'adversaires loyaux. Ils se sont retirés fièrement, et lorsqu'aujourd'hui on vient leur parler de *honte*, ils répondent : que la honte appartient à ceux-là seuls qui, n'ayant rien fait aux heures difficiles où la patrie avait besoin du secours de tous, viennent insulter, la tourmente passée, aux efforts des citoyens qui soutinrent alors le poids du jour.

I

Quelques mots encore. Soucieux, avant tout, de défendre l'œuvre à laquelle j'ai collaborée et de montrer ce qu'elle fut, j'ai négligé de répondre jusqu'à présent aux attaques dirigées plutôt contre ma personne que contre la fonction dont j'étais revêtu. Mais je ne saurais permettre, monsieur, que sans respect aucun pour la vérité, vous me fassiez jouer un rôle tantôt odieux et tantôt ridicule.

Vous essayez de me rendre ridicule, lorsque vous dites :

« Il (le camp) n'en fut pas moins, pour ses organisateurs, l'occasion d'un ridicule déploiement de vanité tapageuse et d'uniformes flamboyants. »

En lisant ce malheureux passage de votre rapport, je me suis demandé, je dois vous l'avouer, ce que pouvait bien être l'auteur d'un document *officiel*, où s'étaient d'aussi mesquines, d'aussi misérables attaques. Le fait que vous signalez eût-il été vrai, qu'il était indigne de vous de le relever, Un homme politique ne s'abaisse pas à de tels commérages. Mais si le fait se trouve être faux, absolument faux, je ne vois plus seulement un député oublieux de sa dignité, mais un homme qui, faisant bon marché des lois de l'Honnête, dénaturé les faits pour avoir plus aisément raison de ses adversaires. C'est cependant ce que vous venez de faire, vous montrant, en cette circonstance, indigne à la fois et du titre d'homme politique et du nom de galant homme.

..... male cuncta ministrat
Impetus.....

a dit un poète fort sage. Que ne vous êtes-vous souvenu de ces mots, lorsque des amis trop passionnés venaient vous dénoncer « les uniformes flamboyants » des organisateurs du

camp de Toulouse. Peut-être alors, vous seriez-vous enquis de la vérité.

Les organisateurs du camp, si j'en excepte les Commissaires, portaient l'uniforme de leur grade, uniforme réglementaire. Vous trouvez ces uniformes trop flamboyants? soit, mais faites le procès à l'armée française et non à quelques-uns de ses membres. Quant aux commissaires, c'est-à-dire M. Lissaragay et moi, qui n'avions aucun grade dans l'armée, il était nécessaire que des insignes apparents nous fissent aisément reconnaître des troupes. Mais notre uniforme, — que nul ne nous vit jamais revêtir en dehors de notre service, — manifestait au contraire, chez ceux qui le portaient, un goût médiocre pour le galon. Les commissaires, monsieur, avaient une assez haute opinion de leur rôle, pour dédaigner d'en imposer par leur costume.

Au reste cet uniforme qui, entre vos mains, devient un événement politique dont vous croyez devoir occuper l'Assemblée d'un grand pays, n'a pas flamboyé au camp de Toulouse seulement. Devenu Inspecteur des camps régionaux, je le portais au camp de la Rochelle et au camp de Montpellier.

Le commandant en chef de ce dernier camp était un officier général de l'armée régulière, le digne et patriote général Lefèvre, ancien directeur du Prytané de la Flèche. Rentré momentanément dans le service actif, malgré sa santé délicate, et pour obéir à un sentiment que vous comprendrez peut-être, le général Lefèvre n'attendait rien du gouvernement du 4 Septembre, et n'avait pas à ménager un fonctionnaire de ce gouvernement. Croyez-vous donc, monsieur, qu'il eut consenti à se montrer, dans le camp qu'il commandait, — camp où il y avait, à l'époque où j'y fus, quelques troupes de l'armée régulière, — aux côtés d'une sorte de charlatan empanaché, de général du cirque olympique.

A la Rochelle, il y avait dans l'état-major du commandant supérieur du camp, un officier aujourd'hui député, comte comme vous, riche propriétaire comme vous, et qui n'est point, que je sache, démagogue plus que vous. Voilà un témoin que vous ne récuserez pas. Justement il fait partie de la commission au nom de laquelle vous parlez. Que ne vous

êtes-vous enquis auprès de votre honorable collègue M. Duchatel, de ce qu'était mon « flamboyant uniforme. » Il eut pu vous renseigner à cet égard, m'ayant fait quelquefois l'honneur de m'accompagner, tant dans le camp qu'à la Rochelle.

Mais en voilà assez, monsieur, en voilà trop sur une question qui n'aurait jamais dû être soulevée.

J'ai hâte d'arriver à un fait plus grave, au reproche que vous nous adressez d'avoir *tarifé notre patriotisme* et *marchandé nos services*. Ceci, monsieur, n'est plus, comme tout à l'heure, une raillerie d'un goût douteux, c'est une injure, l'injure la plus sanglante que l'on puisse faire à des hommes de cœur. Il paraît cependant qu'à l'abri de votre fonction vous pouvez impunément distribuer l'insulte, et que je serais mal venu à relever cette injure comme elle mériterait de l'être. Je vais donc tâcher de rester calme et de prouver que *vous vous êtes trompé* en écrivant :

« *Un détail, surtout, ne fut pas négligé, celui des gros traitements. Des journalistes, qui s'étaient improvisés généraux, tarifant eux-mêmes leur patriotisme, donnèrent le scandale du marchandage de leurs services. Le télégraphe nous a conservé la trace d'une contestation élevée, à ce sujet, entre le gouvernement de Bordeaux et M. Lissagaray, qui, irrégulièrement, paraît-il, au point de vue même des décrets faits pour la circonstance, se faisait payer sur le pied de général de division, avec demi-entrée en campagnes.* »

J'ai « tarifé mon patriotisme, j'ai donné le scandale du marchandage de mes services, » osez-vous dire ! Où, à quel moment ai-je commis cette vilénie ? Vous avez en main tous nos rapports, toutes nos dépêches, vous possédez tous les documents existants sur le camp de Toulouse, fournissez donc des preuves !

Et ne venez pas dire, qu'ayant cité le nom seul de M. Lissagaray, vous n'avez entendu parler que de lui, car cela n'est pas, ainsi que je vais vous le prouver dans un instant. — Quant à M. Lissagaray, au reste, il a déjà fait justice de votre accusation, et je croirais lui faire injure en ajoutant un seul

môt à sa réponse, que je reproduis ici (1). Mais le fait que vous reprochez à M. Lissagaray, eût-il, par impossible, été vrai, que vous n'aviez pas le droit d'en faire un crime aux deux commissaires. Au 2 janvier, — date de la dépêche à laquelle vous faites allusion, — il n'y avait plus de commissaires de guerre, vous le savez bien. J'étais au camp de la Rochelle, et cependant vous avez écrit : « *DES journalistes qui s'étaient improvisés généraux* ; » ce qui, dans votre rapport, signifie les commissaires, c'est-à-dire M. Lissagaray et moi.

Soit. Voyons alors ce que firent ces journalistes à la chasse « des gros traitements : »

Entrés en fonctions comme commissaires de guerre, le 12 novembre, ils ne touchèrent de solde qu'à partir du 12 décembre, c'est-à-dire le jour où ils devinrent : l'un vice-président

« (1) Un détail surtout, dit M. le comte de Rességuier, ne fut pas négligé, « celui des gros traitements. » Des journalistes qui s'étaient « improvisés généraux, » tarifant eux-mêmes leur patriotisme, donnèrent le scandale « du marchandage de leurs services, »

Si M. le comte de Rességuier veut se donner la peine de consulter les archives du ministère de l'intérieur, il trouvera une lettre dans laquelle je demandais au Ministre de « réduire » à six mille francs le traitement attribué au vice-président du camp de Toulouse et de répartir le reliquat sur d'autres services qui me paraissaient insuffisamment rétribués. Voilà pour les « gros traitements. » J'ai déjà répondu au « généralat. » Quant au marchandage, le rapporteur cite une dépêche où je demandais la régularisation du paiement de la demi-entrée en campagne, qui m'avait été fait sur le même pied que celle du commandant du camp. Eh bien, n'en déplaise à M. le comte de Rességuier, je ne rougis nullement de cette demande.

Les crédits ne furent ouverts au camp de Toulouse que cinq semaines après sa création. Les quatre mille et quelques cents francs qui me furent alloués servirent en partie à payer des frais de bureau et d'envoi de délégués, faits dès les premiers jours, alors qu'aucune somme ne nous était attribuée. Ma demande parut si juste à l'Intendance générale et au ministère que le paiement fut maintenu. Donner de son traitement pour le service public, voilà le marchandage.....

(Le Camp de Toulouse, par M. Lissagaray, *République française* du 13 février).

du camp de Toulouse, l'autre inspecteur des camps régionaux. Vous trouvez un indice de ce fait dans la dépêche de M. Lissagaray, — *pièce justificative* 50 — mais lorsque vous voyez qu'il déclare s'être fait payer ses appointements « depuis le 12 décembre, » vous vous empressez d'annoter la dépêche en ces termes : « Il faut peut-être lire 12 novembre, « époque de la formation du camp et de l'arrivée de M. Lissagaray à Toulouse. » Cet « *il faut peut-être lire 12 novembre* » est admirable ! Et les pièces comptables que vous avez entre les mains, et où il vous était si facile de vérifier le fait, qu'en faites-vous donc ?

Pour leur équipement et leurs frais d'existence pendant ce mois, compris entre le 12 novembre et le 12 décembre, il avait été alloué aux Commissaires par le ministère de l'intérieur une somme de mille francs. Trouvez-vous que ce soit exorbitant ?

Donc, comme commissaire de guerre, j'ai touché la somme de *mille francs*. Inspecteur des camps, j'eus une solde réglée par la circulaire du 4 janvier : 8,000 fr. par an ; traitement qui, ordonnancé du 12 décembre 1870 au 27 février 1871, jour où ma démission, envoyée le 20, fut acceptée, donne — défalcation faite de la retenue de 2 p. % au profit du trésor, — le total de 1,633 fr. 34 c. Il m'était dû en outre 450 fr. d'indemnité de frais de voyage, dont je n'ai touché qu'une partie : 250 fr. — Mon livret de solde fait foi de tout ceci.

C'est donc un total de 1,883 fr. 34 c., ajoutez -y les 1,000 fr. indiqués plus haut, et vous aurez la somme de DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS FRANCS TRENTE-QUATRE CENTIMES, touchés dans l'espace de quatre mois, au lieu de DIX MILLE FRANCS, que j'eusse émargés, pendant le même laps de temps, restant préfet de la Haute-Vienne.

Vous voyez donc, monsieur, que si je tarifai mon patriotisme, ce fut pour en baisser le prix, et que vendant mes services au rabais, le marchandage n'en pouvait produire aucun scandale.

Pour clore cette question des gros traitements, je mettrai sous vos yeux le tableau complet des appointements des organisateurs du camp de Toulouse :

EMPLOIS	SOLDE ANNUELLE	INDEMNITÉ POUR FRAIS DE BUREAUX
Commandant en chef.....	10.000	4.500 fr.
Vice-président.....	10.000	
Chef-instructeur.....	6.000	
Chef du génie.....	4.000	
Administrateur-intendant.	6.000	4.500 fr.
Médecin en chef.....	3.000	
Inspecteur.....	8.000	Les frais de voyage lui seront remboursés sur état.

II

Je termine. J'ai plusieurs fois, dans le cours de ce récit, fait allusion à mes fonctions d'inspecteur des camps régionaux. Je n'ai pas à dire ici ce que je fis comme tel ; le jour où je serai attaqué à raison de ces fonctions, je répondrai. Mais il est nécessaire que je dise dès maintenant, dans quelles circonstances j'y fus appelé. Je rectifierai ainsi l'erreur grossière commise par M. Castres, lorsqu'il se sert de cette nomination pour établir que le camp de Toulouse, où régnait la discorde, était à la veille de se dissoudre avant même d'avoir été complètement formé.

« Déjà, dit-il, et par un décret du 8 décembre 1870, M Lissagaray « avait été transformé en vice-président civil du camp. Un autre « décret du 13 du même mois, avait nommé M. Perin, inspecteur « des camps de Toulouse, Bordeaux, La Rochelle, etc. . .

M. Castres n'a pas l'air de se douter de l'existence du dé-

cret du 25 novembre, sur les camps régionaux ; décret dont le camp de Toulouse dut, ainsi que je l'ai déjà dit, subir la loi, et dont l'application entraînait la suppression des fonctions de commissaires de guerre.

J'étais à Tours lors de l'apparition du décret. Aussitôt je me rendis chez M. de Freycinet, et lui demandai si le camp de Toulouse devait être, dans un avenir plus ou moins éloigné, assimilé aux autres camps. Sur sa réponse affirmative, je lui dis que n'apercevant dans la nouvelle organisation que des fonctionnaires destinés à demeurer au camp, très-différents en cela des commissaires de guerre qui accompagnaient les troupes à l'ennemi, j'étais décidé à me retirer. M. de Freycinet me répondit aussitôt qu'il avait cependant songé à moi pour l'une des trois inspections des camps régionaux qui allaient être créées. Il voulut bien me presser d'accepter, dans des termes qui me touchèrent profondément. L'opinion d'un homme dont la haute intelligence et le patriotisme, ont imposé souvent aux ennemis les plus acharnés du gouvernement de Tours, ne pouvait me laisser indifférent.

Je rentrai donc à Toulouse très-perplexe. Cependant le jour approchait où le décret du 25 novembre allait être appliqué. Dix autres camps étaient en voie de formation, et bientôt M. de Freycinet m'offrait de nouveau le poste d'inspecteur, par dépêche à la date du 2 décembre. Je répondis télégraphiquement, — recherchez la dépêche — par la demande d'un grade dans les légions mobilisées de la Haute-Vienne. Alors, le 6 décembre, M. le délégué à la guerre prenait la peine de m'écrire, terminant par ces mots : «
« En ce qui me concerne, j'aurais souhaité vivement vous
« voir inspecteur des camps, car *vous auriez communiqué une*
« *impulsion bien utile à la jeune institution.* »

J'ignore ce qu'eussent fait à ma place, les Caton qui m'ont accusé d'avoir couru les places et brigué les honneurs, mais j'avoue qu'en voyant un homme tel que M. de Freycinet, attacher quelque prix à mon concours, je me demandai si le sentiment qui m'avait arrêté jusque-là n'était pas quelque peu puéril, et j'acceptai le poste d'inspecteur des camps, pour la région du Sud-Ouest.

M. Lissagaray, de son côté, acceptait le poste de vice-président du camp de Toulouse, qui lui avait été offert dès l'apparition du décret du 25 novembre.

C'est ainsi que fut modifiée la situation des Commissaires de guerre du camp de Toulouse. Il ne me paraît pas qu'il y ait dans tout ceci, n'en déplaise à M. Castres, le moindre indice de la dissolution imminente de ce camp, dont les divers éléments, au contraire, avaient déjà alors une très-grande cohésion, et qui devait bientôt devenir tel que je l'ai montré plus haut.



J'ai fini, monsieur. Je viens de vous montrer que le gouvernement de la Défense nationale, dans cet acte si décrié, la création du camp de Toulouse, ne méritait, à aucun titre, les injures que vous lui prodiguez. Je vous ai montré également que c'était méconnaître l'évidence et trahir la vérité, que de présenter les organisateurs de ce camp comme d'impuissants ambitieux et d'indignes fonctionnaires; qu'au contraire, ils surent faire beaucoup en peu de temps, et malgré des difficultés de toutes sortes. Vous avez vu, en outre, que patriotes plutôt qu'hommes de parti, ils firent de la Défense nationale, et non de la politique.

Ce que ces hommes calomniés aujourd'hui ont fait alors à Toulouse, leurs coreligionnaires l'ont fait par toute la France, et comme eux, sont en ce moment trainés aux gémonies. Et c'est justice. Ce n'est pas impunément qu'un parti donne aux autres cette grande leçon : de l'immolation de soi-même pour le salut de tous ; et c'est ce qu'a fait le parti républicain pendant la guerre. Aussi longtemps qu'ils détenirent le pouvoir, les républicains, en effet, n'eurent qu'une pensée : repousser l'étranger, et dédaignèrent de s'assurer l'avenir.

Je sais que vous l'allez nier, mais en même temps, et par une aberration d'esprit singulière, vous reprocherez aux républicains d'avoir voulu la guerre à outrance, vous les accuserez d'avoir, dans leur folie belliqueuse, gaspillé le sang et l'or du pays ; n'apercevant pas que vous constatez ainsi que le gouvernement de Tours n'hésita pas à devenir impopulaire pour demeurer le gouvernement de la Défense nationale, et que son œuvre fût bien plus patriotique que politique.

Croyez-vous donc que ce gouvernement se fit illusion, croyez-vous qu'à l'heure où il concluait ces emprunts, décrétait ces levées, ordonnait ces réquisitions, passait ces marchés, il ignorât quelles armes il mettait entre vos mains, le jour où la fortune trahirait ses efforts. Et ce jour est venu où, accusé par vous, il n'a pu répondre : qu'importent tous ces sacrifices lorsque la patrie est sauvée !

Et alors de son patriotisme vous n'avez pas rougi de le frapper ; vous vous en êtes allé vers les électeurs, disant : « Qui vous a pris vos enfants ? Les républicains. Qui vous a pris votre argent ? Les républicains. Que n'étions-nous au pouvoir ! les choses se fussent passées différemment. Depuis longtemps, la paix eût été faite. Aujourd'hui, plus que jamais, nous la voulons cette paix que les républicains vous ont refusée, et vous refusent encore. Nous la voulons quand même, à tout prix ; nous l'aurons, n'en doutez pas. »

Et c'est ainsi que vous fûtes envoyés à l'Assemblée de Bordeaux. Ce triste temps n'est pas si loin de nous, que l'on ait pu oublier déjà toutes ces choses.

Les républicains, au reste, je viens de vous le dire, ne devaient point s'en étonner. Ils savaient que semblables aux

individus, les peuples tiennent volontiers pour incapable le médecin qui n'a pu dompter la maladie, et que le premier charlatan venu qui apparaît alors criant : « on t'a mal soigné » est sûr d'être écouté. Ils savaient cela ; à travers le voile de l'avenir, ils vous avaient vu poussant l'électeur au scrutin, par un chemin qu'ils vous avaient eux-mêmes rendu facile.

Vous avez donc triomphé ; vous avez pris en mains les affaires de la France sous l'œil bienveillant et tutélaire du soldat allemand, et vous vous êtes si bien accoutumés à cette protection, qu'aujourd'hui vous applaudissez lorsque, du haut de la tribune française, un ministre laisse tomber les tristes paroles suivantes : « Je vous demande si ce sera le moment, lorsque *des explosions encore imprévues suivront, dans notre pays, la sortie de l'étranger de notre territoire,* lorsque personne ne peut répondre que pendant quelques mois, après sa sortie, il n'y ait pas dans le pays un frémissement national *qui rendra plus difficile le maintien de l'ordre.* » (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs au centre et à droite. — Vives rumeurs à gauche.) . . . » (1)

Soit ; maîtres du pouvoir, vous le voulez conserver, et le reste vous importe peu. Soyez donc heureux, mais ayez le bonheur plus modeste. Sachez respecter des adversaires tombés pour avoir eu le tort — si c'est là un tort — d'être soucieux à l'excès de l'honneur de leur pays. Ayez, au moins, la pudeur du silence vis-à-vis des anciens fonctionnaires du gouvernement de la Défense nationale ; et ne venez pas, torturant les faits, dénaturant les actes, calomniant les intentions, faire leur procès, après deux années écoulées.

Cela était bon, cela avait sa raison d'être au 8 février, lorsqu'il fallait enlever l'électeur, mais aujourd'hui..... J'oubliais qu'aujourd'hui le même mobile vous pousse. Déjà vous avez commencé une nouvelle campagne électorale, travaillant sans relâche à déshonorer les républicains devant le pays. Chaque jour, apparaît quelque *rapport*, où les fonctionnaires du gouvernement de la Défense nationale sont accusés officiel-

(1) Voir le *Journal officiel* du 2 mars 1873.

lement d'incapacité et de dilapidation des deniers publics. L'échafaudage de ces réquisitoires ne tient pas, et s'écroule au premier choc; mais qu'importe, il a existé un instant, et sa vague image a pu s'imprimer dans le souvenir de quelques-uns.

C'est ainsi qu'entassant mensonges sur calomnies, le parti des *honnêtes gens* a, de tout temps, écrit l'histoire du parti républicain.

« Virtue itself scapes not calumnious strokes »

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

GEORGES PERIN.



ERRATUM. — Page 7. dernière ligne de la note, au lieu de :
qu'un fait nécessaire, lisez : qu'un fait accessoire.

Paris. — Imp. Moderne, Barthier d^r, rue J.-J.-Rousseau, 61,